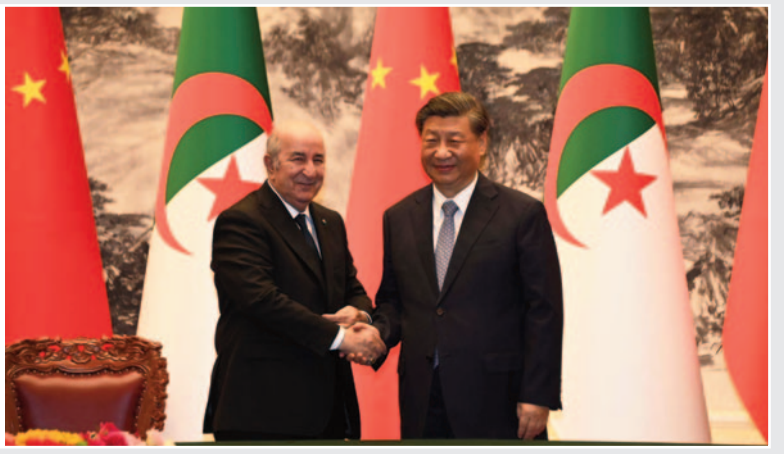


ALGÉRIE - CHINE

UNE VISION PARTAGÉE

Pages 12-13

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7892 - JEUDI 16 MAI 2024
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

AUGMENTATION DES RETRAITES

Le versement en juin avec effet rétroactif

Page 2

SOMMET DE BAHREIN

VERS UN SURSAUT DES PAYS ARABES ?



Les Etats arabes, membres de la Ligue, vont-ils suivre l'exemple et la détermination de l'Algérie au Conseil de sécurité de l'ONU sur la question palestinienne ? L'ouverture, aujourd'hui, des travaux du sommet à Manama, capitale du Bahreïn, est qualifiée de véritable tournant et d'indicateur de la politique des Etats arabes sur le processus de normalisation avec une entité sioniste criminelle et génocidaire, condamnée partout à travers le monde.

Page 3

STATION DE DESSALEMENT DE CAP DJINET

Les travaux bien avancés

Page 4

URGENCES MÉDICALES

La détresse des médecins généralistes

Page 5

BORDJ BADJI-MOKHTAR

Un terroriste se rend aux autorités militaires

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

CLASSEMENT DU TIMES DES MEILLEURES UNIVERSITÉS

L'Algérie, première en Afrique et parmi les pays arabes

VINGT-ET-UNE universités algériennes font leur entrée dans l'édition 2024 du prestigieux classement Times Young University Rankings, consacrant ainsi une nette progression du système d'enseignement supérieur national. C'est ce qu'a indiqué le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué, qui précise que l'Algérie occupe la première place au niveau maghrébin, arabe et africain en termes du nombre d'établissements classés.

Le ministère a révélé que l'Université de Sidi Bel Abbès a été classée parmi les 500 meilleures institutions universitaires au niveau mondial, mettant en lumière les efforts déployés par le secteur pour améliorer la position des institutions d'enseignement supérieur nationales dans divers classements mondiaux.

Le ministère a souligné que ce classement reflète les efforts sérieux déployés par les universités algériennes pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, renforçant ainsi leur position tant au niveau national qu'international.

Dans l'édition 2024 du classement, 134 millions de citations ont été analysées à partir de plus de 16,5 millions de publications de recherche, ainsi que des enquêtes auprès de 68 000 chercheurs.

Comparé à l'édition 2023 qui comptait 11 établissements algériens classés, cette progression traduit une dynamique indéniable et une volonté ferme de doter le pays d'un système d'enseignement supérieur performant et compétitif à l'échelle internationale. Il convient de noter qu'à l'édition 2022 où seules 9 institutions ont été classées. En 2018, une seule institution d'enseignement supérieur a été classée au niveau national.

Il convient de souligner que le classement Times des jeunes universités s'appuie sur un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs rigoureux, tels que le nombre d'enseignants-chercheurs et d'étudiants, la production scientifique et son impact sur les bases de données Scopus. Au total, 13 indicateurs sont utilisés pour fournir des comparaisons complètes répartis sur cinq axes principaux : la qualité de l'enseignement supérieur, la qualité de la recherche scientifique, les publications, l'ouverture internationale et l'influence sur l'industrie.

Le communiqué a conclu en soulignant l'engagement du gouvernement algérien à soutenir et à développer le secteur de l'éducation et de la recherche, ainsi qu'à fournir un environnement propice aux universités pour progresser et exceller dans divers classements mondiaux.

Sihem B.

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE

Les augmentations versées en juin avec effet rétroactif

Les pensions de retraite augmenteront à partir de juin prochain, avec un effet rétroactif du mois de mai, a affirmé le directeur des retraites à la Caisse nationale des retraites (CNR), Abdelhafid Adrar. Une mesure qui vise à améliorer le pouvoir d'achat des retraités, qui attendaient cette augmentation avec impatience.



Le responsable a précisé, dans une déclaration à la presse, que l'augmentation moyenne des pensions de retraite sera de 3500 DA. « Cette hausse significative témoigne de l'engagement du gouvernement à soutenir les retraités », a-t-il indiqué. Par ailleurs, M. Adrar a révélé que 50 000 travailleurs algériens prennent leur retraite chaque année, un chiffre important qui influe sur la gestion des fonds de la CNR.

Le directeur des retraites a également mentionné que ces augmentations atteindront dans leur globalité 170 milliards de dinars algériens, soit l'équivalent de 1,268 milliard de dollars américains. « Cette somme considérable reflète l'effort financier du gouvernement pour soutenir les retraités dans un contexte économique difficile », a-t-il estimé.

Cependant, Abdelhafid Adrar a également mis en lumière un défi majeur : la CNR fait face à un déficit de 380 milliards de dinars en 2023. Ce déficit souligne la nécessité de mesures économiques robustes pour garantir la durabilité des pensions de retraite. Malgré ce déficit, des stratégies sont mises en place pour atténuer les impacts négatifs sur les retraités, selon le même responsable.

M. Adrar a également indiqué que les opérations de permanisation menées par les pouvoirs publics dans le secteur de la fonction publique ont réduit les effets du déficit enregistré par la caisse. « En plus de ces permanisations, les recrutements continus de personnels dans la fonction publique, ayant atteint le demi-million de fonctionnaires, a permis d'absorber une partie du déficit de la CNR », a-t-il déclaré. En ce qui concerne les progrès réalisés dans le domaine des prestations de service offertes par la CNR, M. Adrar a évoqué le changement majeur dans la manière dont les usagers sont reçus, en soulignant que la caisse est le seul établissement public en Algérie à avoir été distingué par le label « qualité d'accueil ». Il convient de rappeler que le Conseil des ministres, réuni le 7 mai, a approuvé une revalorisation des pensions et allocations de retraite, oscillant entre 10 et 15 %. Le président Tebboune avait, lors de la Journée internationale des travailleurs, le 1er mai dernier, donné instruction pour la révision des pensions de retraite, toutes catégories confondues. Cette décision a été prise après avoir examiné le dossier qui lui a été soumis et suivant l'évolution du niveau de vie dans le pays et les capacités financières de l'Etat. La révision à la hausse des pensions pour les retraités algériens vient « en reconnaissance » des sacrifices et des efforts laborieux qu'ils ont consentis pour le développement du pays.

A ce titre, le Président avait réaffirmé la nécessité de préserver la sécurité sociale pour cette catégorie, qui a beaucoup donné à la nation. Pour ce faire, il avait renvoyé le dossier pour un réexamen minutieux au niveau du Conseil du gouvernement, et ce en sus du lancement d'une étude approfondie pour déterminer le niveau des augmentations.

Par ailleurs, le Chef de l'Etat avait instruit l'Exécutif de rechercher de nouveaux modes de financement pour la Caisse nationale des retraites afin que ces augmentations soient en phase avec le développement de l'économie nationale. L'Organisation syndicale des retraités algériens (OSRA) a salué cette décision qui devrait, selon elle, aider les retraités algériens à faire face à l'inflation. « Nous avons apprécié le discours social du Président. La revalorisation décidée est acceptable et à la hauteur de l'inflation pour l'année 2024 mais lorsqu'on parle d'augmentation, il faut passer par l'augmentation du SNMG et, de là, l'augmentation de la pension minimale », avait précisé M. Bachir Hakem, représentant de l'OSRA.

Lynda Louifi

MOHAMED CHORFI EN VISITE À CONSTANTINE

L'Anie, un acquis dans le processus de démocratisation

DANS le cadre des préparatifs des prochaines élections présidentielles du 7 septembre 2024, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections a effectué une visite de travail à Constantine. Mohamed Chorfi s'est rendu à au siège de la délégation de wilaya de l'Anie. Il a par ailleurs procédé à l'inauguration du nouveau siège communal flambant neuf aménagé au niveau d'une ancienne bâtisse rénovée.

Le responsable national de l'ANIE a été reçu à son arrivée à l'aéroport Mohamed Boudiaf de Constantine par le wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, le président de l'Assemblée Populaire de wilaya, des élus des deux chambres parlementaires, des membres de la juridiction locale et du délégué de wilaya de l'autorité.

Dans son intervention, l'hôte de Constantine a insisté sur le fait que les élections du 7 septembre constitueront un nouveau pari d'autant que « les dernières élections se sont déroulées en toute liberté, dans une totale transparence et honnêteté ». Pour lui, les élections présidentielles du 19 décembre 2019 furent un modèle du genre car elles n'ont pas soulevé la moindre contestation et dont les résultats ont été reconnus crédibles tant au niveau national qu'international ». Les élections ont été et seront, a-t-il poursuivi, conformes aux dispositions constitutionnelles et aux standards internationaux », avant de poursuivre que l'Autorité nationale Indépendante des élections constitue désormais un acquis du peuple dans le processus de démocratisation des institutions. M. Chorfi a par ailleurs tenu à louer le rôle joué et la place tenue par la presse dans les élections qui se sont déroulées dernièrement dans notre pays. Il a utilisé le qualificatif de « contrôleur indirect des élections » pour qualifier les journalistes.

Amine B.

APRÈS SA RENCONTRE AVEC MAGRAMANE

Une délégation du PAM au camp de réfugiés sahraouis

LE SECRÉTAIRE général du ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Lounès Magramane, a reçu Mme Valérie Newsom Guarnieri, assistante de la directrice exécutive du Programme alimentaire mondiale (PAM), a indiqué, hier, un communiqué du ministère.

Mme Guarnieri effectue une visite officielle en Algérie, du 13 au 16 mai 2024, accompagnée de Mme Corinne Fleischer-Shneider, directrice régionale Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) pour le PAM. Tout en saluant l'engagement de longue date de l'agence humanitaire en faveur des réfugiés sahraouis, les deux responsables se sont félicités de «l'excellente relation de coopération qui existe entre l'Algérie et le PAM, ainsi que de la concrétisation de cette visite qui sera également l'occasion pour la délégation du PAM de se rendre dans les camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf.

M. Magramane a rappelé, dans ce cadre, «les efforts consentis par l'Algérie depuis près d'un demi-siècle pour offrir aux réfugiés sahraouis protection et assistance, dans l'esprit de solidarité et la tradition d'hospitalité algérienne, et conformément à ses obligations internationales en la matière», conclut le communiqué.

S. N.

SOMMET DE BAHREÏN

Faut-il s'attendre à un sursaut des pays arabes ?

Les Etats arabes, membres de la Ligue, vont-ils suivre l'exemple et la détermination de l'Algérie au Conseil de sécurité de l'ONU sur la question palestinienne ? L'ouverture, aujourd'hui, des travaux du sommet à Manama, capitale du Bahreïn, est qualifiée de véritable tournant et un indicateur de la politique des Etats arabes sur le processus de normalisation avec une entité sioniste criminelle et génocidaire, condamnée partout à travers le monde.



Il ne fait aucun doute que la situation en Palestine, principalement dans la bande de Gaza, meurtrie par les bombes israéliennes et ses carnages depuis plus de sept mois, va dominer l'ordre du jour de ce sommet.

Selon les observateurs, c'est une épreuve de plus pour des régimes arabes qui soit maintiennent des relations diplomatiques avec Tel Aviv, soit se refusent à prendre des décisions radicales et tranchées sur les crimes commis par les sionistes sur les populations civiles palestiniennes, comme c'est le cas du Maroc et des Emirats arabes unis, qui entretiennent des rapports très poussés avec le régime criminel de Netanyahu.

Partout, l'opinion publique mondiale est choquée, traumatisée et complètement bouleversée par les cruautés israéliennes. Les universités occidentales vivent une agitation sans précédent, les intellectuels, les travailleurs et les ONG dénoncent et manifestent contre cette agression sioniste sur les civils.

Les dirigeants arabes vont-ils dépasser la traditionnelle résolution de condamnation des crimes sionistes et aller vers un autre discours puissant et convaincant ? L'espoir est mince de voir ce sommet sortir avec un texte fort, capable de faire pression sur Tel Aviv qui défie le monde et la communauté internationale. Le gouvernement israélien n'écoute ni ses propres alliés ni les autres soutiens. Ne daignant répondre à aucun appel, que ce soit celui des Nations unies ou celui des ONG humanitaires, il ne va sûrement pas s'inquiéter de l'issue de ce sommet arabe. Pour rappel, l'Algérie avait revendiqué, lors du dernier sommet tenu en Arabie saoudite et dans les réunions d'urgence de la Ligue arabe au Caire, la rupture totale des relations politiques, diplomatiques, économiques, commerciales et culturelles avec cette entité sanguinaire et raciste. Cet appel prouve encore les engagements de l'Algérie à faire de la cause palestinienne une priorité stratégique au Conseil de sécurité et dans les autres organisations internationales. Cet effort a d'ailleurs déjà porté ses premiers fruits : la reconnaissance de l'Etat de Palestine par l'Assemblée générale de l'ONU, l'ouverture des enquêtes sur les crimes sionistes par la Cour pénale internationale, ainsi que des résolutions condamnant les politiques génocidaires commis dans les territoires occupés et ses multiples violations des droits humains.

Pour l'Algérie, le statut de non-impunité qui colle à Israël depuis sa création en 1948, avec la bénédiction de l'Occident, doit prendre fin. Fidèle à ses principes et ses idéaux, l'Algérie a plaidé, d'une manière claire, à la reconnaissance de l'Etat de Palestine, comme Etat souverain, à l'établissement d'un cessez-le-feu durable et permanent dans cette région, à la cessation de la folie meurtrière de Tel Aviv et son acharnement sur tout ce qui est palestinien.

Reste à savoir si le sommet de Manama est capable de suivre les engagements de l'Algérie dans les fora internationaux et de réaliser enfin ce sursaut arabe tant attendu.

Mohamed K.

Attaf représente le Président Tebboune au 33e Sommet arabe

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, participe aujourd'hui à Manama (Bahreïn), aux travaux du 33e Sommet arabe en qualité de représentant personnel du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Après avoir accompli sa mission au Sultanat d'Oman, en tant qu'«envoyé spécial du président de la République auprès du Sultan Haitham Ben Tariq, M. Attaf est retourné hier soir à Manama, capitale du Royaume de Bahreïn, pays frère, pour participer en qualité de représentant personnel du Président aux travaux de la 33e session du Sommet arabe », précise le communiqué. Un accueil spécial a été réservé à M. Attaf à son arrivée à l'aéroport de Manama, de la part des représentants du protocole royal bahreïni. Les travaux du Sommet arabe de Manama « porteront sur les questions les plus importantes liées à la sécurité de la nation arabe, en tête desquelles la question palestinienne, ainsi que les efforts visant à renforcer et à développer l'action arabe commune dans ses différentes dimensions politique, économique, sociale et culturelle ». M. Attaf prononcera, lors des travaux du Sommet, une allocution au nom du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

S. N.

COMMENTAIRE

La Nakba de l'Occident

Par Mahmoud Benmostefa

C'est plus que le déclin prédit par le philosophe allemand Oswald Spengler, c'est une véritable Nakba que l'Occident subit de plein fouet. En effet, l'opération Déluge d'Al-Aqsa, a non seulement sonné le glas d'une entité sioniste devenu un véritable paria au niveau international, mais aussi, elle confirmé une descente aux enfers d'un Occident arrogant, autosuffisant et comme toujours du mauvais côté de l'histoire.

Car si Francis Fukuyama avait prédit la fin de l'histoire sur une victoire totale et définitive du modèle démocratique et libérale, soit l'apothéose de l'American way of life, l'opération du 07 octobre 2023 de la résistance palestinienne a démontré au monde entier que seule la lutte pour la justice et la dignité payent.

Exit les régimes qui ont fait de la normalisation leur leitmotiv, idem pour leurs sponsors occidentaux, américains et européens en premier lieu. Ces derniers vivent depuis l'automne dernier une Nakba multidimensionnelle. Des fractures en cascades menacent d'emporter les Etats et les sociétés. L'entité sioniste en est l'exemple flagrant. Un climat de guerre civile règne et oblige le Premier ministre criminel Benyamin Netanyahu de surenchérir en cruauté et en crimes pour se maintenir à son poste. Le Cabinet de guerre est en friction permanente, démontrant ainsi au monde que le mythe de l'armée et des services israéliens ne sont que chimères.

Cette Nakba qui a changé de camp, tout comme la peur d'ailleurs, font de l'entité sioniste le pays le moins sûr pour les Juifs.

Pis, les investissements ont fui la start-up nation que Netanyahu aimait présenter au reste du monde.

Désormais, le mot Nakba n'est plus du ressort des Palestiniens qui ont été spolié de leur terre en 1948, en 1967 et depuis les Accords d'Oslo en 1993.

La Nakba s'applique à tous ceux qui, contre vents et marées, continuent de soutenir vaille que vaille une entité sioniste criminelle, génocidaire, raciste et barbare. Elle s'applique à l'administration américaine qui tergiverse et oppose son véto à la reconnaissance d'un Etat palestinien, elle s'applique également aux gouvernements européens qui cachent avec une feuille de vigne un soutien par trop flagrant aux criminels Netanyahu, Gantz, Gallant, Bengvir et consœurs.

Dans cette débâcle occidentale généralisée, heureusement qu'il reste des ilots de justes et de lucides qui préservent l'honneur des peuples.

Les étudiants, les artistes, les journalistes, les syndicalistes, les intellectuels et les quelques hommes politiques courageux qui crient haut et fort leur soutien à la Palestine et au peuple palestinien.

La Nakba de l'Occident ne peut être la leur.

Ils sont la conscience qui éclaire leurs peuples.

Cette Nakba, historique, culturelle et politique du couple impérialisme-sionisme est inéluctable, irréversible et à la fois salutaire pour tous les peuples opprimés, Palestiniens et Sahraouis en tête.

Pour peu qu'ils saisissent la portée de cette dynamique unique dans les annales des Nations.

M. B.

ALGÉRIE POSTE

Conférence sur le service du courrier express

L'ENTREPRISE «Algérie Poste» a organisé une conférence sur le service de courrier express, mettant en lumière ses orientations et objectifs dans le domaine des services postaux et de l'industrie financière.

Cette conférence, qui prend fin aujourd'hui, s'est déroulée en présence de cadres dirigeants de l'Union Postale Universelle (UPU) et d'experts ainsi que des représentants des administrations postales et des succursales des services de courrier express arabes.

Dans une déclaration à la presse en marge de la rencontre, le Président-directeur général d'EMS Champion Post Algeria et président du conseil d'administration de la Coopérative EMS, Nabil Bensissaid, a félicité l'Algérie pour l'organisation, pour la première fois, d'une conférence avec des pays arabes pour examiner les programmes visant à développer les domaines de la poste, de la livraison, des colis et du e-commerce.

Dans une allocution lue en son nom par la directrice de la normalisation et de la qualité à la direction générale d'Algérie Poste, Bouchemla Chahrazed, le Directeur général de l'entreprise Louai Zidi, a souligné que la stratégie de l'entreprise repose sur «plusieurs aspects clés, notamment l'industrie financière intelligente, l'ouverture et l'interaction avec l'environnement externe, l'innovation dans les services postaux», ainsi que l'utilisation «de technologies intelligentes telles que l'intelligence artificielle et le renforcement de la cybersécurité».

M. Zidi a expliqué que ces thèmes représentent «la vision d'avenir» de l'entreprise en tant qu'entité publique qui s'engage et s'efforce de répondre et de s'adapter aux défis et aux changements effrénés du marché postal et financier».

S'agissant de l'industrie financière intelligente, le même responsable a précisé qu'Algérie Poste a adopté une approche inclusive pour la réalisation d'une transition optimale vers un environnement financier numérique, ‘'appuyée par l'intelligence artificielle», en vue d'améliorer l'expérience des clients et les accompagner dans cette transition à travers des plateformes faciles à utiliser, à l'instar des applications BaridiMob et ECCP.

Concernant l'ouverture et l'interaction, M. Zidi a indiqué que l'entreprise Algérie Poste, tend à assurer «une meilleure coordination avec les services de courrier express, pour plus de flexibilité, crédibilité et transparence dans le marché de livraison et d'acheminement des colis, qui connait une dynamique notable dans notre pays».

Dans le même contexte, il a affirmé que la Cyber sécurité et la protection des données constituaient l'une des priorités d'Algérie Poste, qui œuvre à «l'élargissement et à l'amélioration de la protection du réseau postal et numérique».

L'entreprise Algérie Poste a indiqué, dans un communiqué, que selon le dernier rapport de l'UPU sur les performances des pays membres de la Coopérative EMS qui compte 175 pays membres, «EMS champion Post Algeria occupe la 1re place parmi les clients de la région Afrique du nord et du Maghreb arabe

S. N.

STATION DE DESSALEMENT DE CAP DJINET

Les travaux bien avancés

Le taux d'avancement des travaux du projet de la station de dessalement de l'eau de mer à Cap Djinet, dans la wilaya de Boumerdès, a dépassé les 63%. Ce taux a été révélé, hier, lors d'une visite d'inspection effectuée sur le site par le président-directeur général du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi.



Le premier responsable de la société nationale des hydrocarbures s'est montré rassuré quant au taux d'avancement des travaux qui lui a été présenté, cela d'autant que trois de filiales de Sonatrach ont la charge de superviser la réalisation de ce projet.

C'est ce qu'a indiqué le groupe Sonatrach dans un communiqué. Lors de visite sur le site du projet de la station de dessalement, M. Hachichi était accompagné du wali de Boumerdès, Mme Fouzia Naama, de cadres dirigeants de Sonatrach et d'autres cadres relevant de la wilaya de Boumerdes, lit-on dans le communiqué. Lors de cette visite, le PDG et la délégation qui l'accompagnait se sont enquis du taux d'avancement des travaux de ce projet «vital et important», où des exposés et des explications leur ont été présentés par les représentants des entreprises chargées des travaux en cours, dont le taux de réalisation dépasse les 63%, ce qui permettra de livrer la station dans les délais fixés», ajoute la même source.

Le PDG a saisi cette occasion pour visiter les différentes unités de cette station en vue de s'enquérir de l'état d'avancement des travaux.

Et de souligner que les travaux ont «notablement» progressé en passant à la phase de réalisation d'une unité de prise d'eau de mer, confiée à la société «Méditerranéenne des travaux maritimes (MEDITRAM)», tandis que les travaux de génie civil, d'électricité et de mécanique ont atteint des taux considérables.

D'autres unités sont également sur le point d'être livrées, notamment l'unité de chargement.

«Ce projet est en phase de réception des équipements destinés aux fonctionnement des différentes unités d'exploitation de la station», a fait savoir la même source.

«La réception de ce projet vital, permettra d'alimenter trois (3) millions de citoyens en eau potable dans les wilayas de Boumerdes et d'Alger, d'autant que la capacité de production de l'unité de dessalement de l'eau de mer de Cap Djenat s'élève à 300.000 m3.

Le groupe Sonatrach s'est chargé, par le biais, de ses filiales, de la réalisation de ce projet, qui s'inscrit dans le cadre des engagements de M. le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à atténuer le stress hydrique. Il s'agit en effet de l'Algerian Energy Company (AEC), la Société Nationale de Génie Civil et Bâtiment et l'Entreprise Nationale de grands travaux pétroliers (ENGTP), conclut le communiqué.

Hamid B.

AFRIMPEX ALGERIA EXPO 2024

Un carrefour d'échanges interafricains

ALGER accueillera du 2 au 4 juin prochain la 4e édition du Salon international de l'import-export vers l'Afrique (Afrimpex Algeria Expo 2024). Sous le slogan «L'Afrique, carrefour du monde», cet événement réunira plus de 100 exposants venus d'Algérie et d'autres pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie.

Afrimpex Algeria Expo 2024 offrira aux professionnels de divers secteurs une plateforme exceptionnelle pour promouvoir leurs produits et services, nouer des partenariats et explorer de nouvelles opportunités d'affaires sur le marché africain en pleine expansion. Une journée technique riche en contenu sera organisée en marge du salon. Des tables rondes et des réunions bilatérales animées par des experts permettront aux participants de s'informer sur les dernières tendances du marché africain, les défis et opportunités émergents, ainsi que les stratégies d'investissement les plus prometteuses.

Le salon attend également la participation de délégations officielles et d'institutions de pays africains, de Turquie, de Chine, d'Arabie Saoudite et d'autres pays. Ces rencontres favoriseront la création de synergies entre les acteurs économiques et l'intensification des échanges commerciaux entre les différentes régions du monde.

Afrimpex Algeria Expo 2024 s'inscrit dans la dynamique de promotion des échanges intra-africains et internationaux prônée par l'Algérie. Le salon mettra en lumière les potentialités et les capacités productives, commerciales et d'exportation des entreprises africaines et internationales, contribuant ainsi à la diversification et à la croissance des économies africaines.

Afrimpex Algeria Expo 2024 constitue une opportunité unique pour les entreprises et les professionnels algériens et africains de se positionner sur un marché en pleine mutation et de saisir les immenses opportunités qu'offre le continent africain.

Meriem Djouder

ILS APPELLENT À L'INTERVENTION DU MINISTRE

La détresse des médecins généralistes des urgences

Le Syndicat national des médecins généralistes de la santé publique (SNMGSP) tire la sonnette d'alarme face à la dégradation des conditions de travail dans les services des urgences, où des médecins sont réduits à distribuer des tickets derrière un guichet. C'est ce qu'a déclaré au Jeune Indépendant le Dr Abderrahmane Maskri, président du Syndicat national des médecins généralistes de la santé publique.

Dénonçant les conditions de travail «indignes» imposées aux médecins généralistes dans les services d'urgence, le président du SNMGSP affirme que, dans une lettre adressée au ministre de la Santé, «nous avons lancé un appel à l'intervention urgente du ministre pour rétablir l'équité envers le médecin généraliste et prendre les mesures correctives appropriées, car ce qui se passe réellement sur le terrain est sans précédent et indigne de notre système de santé».

Le syndicat a ainsi alerté le premier responsable du secteur sur les dysfonctionnements majeurs au niveau du tri des services d'urgence, soulignant que ce sont «des pratiques inacceptables qui bafouent les droits des médecins généralistes relégués dans des box exigus ou derrière des «guichets vitrées ou métalliques».

Ces professionnels de santé se voient réduits à de simples «guichetiers, bafouant ainsi leur dignité professionnelle», déplore le président du SNMGSP. Il a également insisté sur le fait qu'en lieu et place de l'exercice de leur expertise médicale, les médecins se voient assigner à la tâche ingrate de distribuer des tickets aux patients.

Le syndicaliste a souligné que ce qui a attisé la colère de ce corps médical, c'est que lors de la récente journée d'étude organisée à



l'Institut national de santé publique, sous le titre «Organiser les services de médecine d'urgence et de catastrophe», certains professeurs de médecine ont cautionné le fait d'obliger le médecin généraliste, sous peine de sanctions administratives, à réaliser cette tâche indigne de son champ de compétence, et ce sous prétexte du manque de personnel formé pour les missions de tri et d'orientation au niveau de l'accueil des urgences.

Le Dr Maskri a martelé que face à cette prise de position contre les médecins généralistes, «nous rejetons fermement cette décision et la considérons, en tant que syndicat national, comme un mépris professionnel et moral qui affecte notre honneur et la noblesse du corps médical, ternissant l'image du système de santé que le président de la République s'efforce, en tout temps, de développer et de moderniser».

Il a indiqué que loin de se concentrer sur leur cœur de métier, les médecins généralistes se voient contraints d'assumer des tâches administratives chronophages et dénuées de sens médical, telles que la distribution de tickets et la saisie de données informatiques.

Ces tâches, qui les détournent de leur mission première de prodiguer des soins aux patients, entraînent une perte d'expertise précieuse et une frustration grandissante.

«Un médecin généraliste, formé pour diagnostiquer et traiter des pathologies, se retrouve ainsi réduit à être un simple ''distributeur de tickets''», s'est-il insurgé.

Le SNMGSP a plaidé pour une revalorisation urgente du rôle du médecin généraliste au niveau des urgences, celui-ci étant trop souvent relégué à des tâches administratives subalternes au détriment de sa mission première, à savoir «la prise en charge médicale des patients».

Il a estimé que cette situation humiliante ne fait que renforcer le sentiment de malaise et de dévalorisation ressenti par les médecins. Face à ces graves manquements, le SNMGSP exige des mesures urgentes pour rétablir les droits des médecins généralistes et améliorer la qualité des soins d'urgence.

En outre, dans le cadre des solutions proposées pour remédier à cette situation, le SNMGSP a réitéré sa demande pressante de mettre en œuvre les dispositions du plan d'action du malade (PAM) concernant la formation des agents d'accueil formés au processus de triage initial. Il a insisté sur le fait qu'»il est temps de lancer la formation des infirmiers spécialisée dans le tri, comme c'est le cas dans tous les systèmes de santé avancés qui ont prouvé leur efficacité et qui sont soumis à des normes scientifiques définies par les spécialistes du domaine».

La mise en place d'une formation dédiée permettrait d'optimiser la prise en charge des patients dès leur arrivée aux services d'urgence, et ce en fluidifiant le parcours de soins et en déchargeant les médecins généralistes de ces tâches. L'ensemble du système d'urgence en bénéficierait, avec une meilleure efficacité et une prise en charge plus rapide et plus qualitative des patients.

Le SNMGSP a également appelé à une concertation élargie entre tous les acteurs du secteur pour une refonte complète du dossier médical informatisé afin d'en faire un outil performant et adapté aux besoins réels du système de santé.

Pour cela, il lance un appel aux responsables chargé de la numérisation du dossier médical pour travailler en concertation avec tous les professionnels du secteur, y compris les médecins spécialistes, les infirmiers, les anesthésistes, les sages-femmes, les agents médicaux, et toute personne concernée par le dossier médical ou la gestion des patients à l'hôpital, et ce afin de clarifier le rôle de chacun dans ce programme.

Sihem Bounabi

EXAMENS DU BEM ET DU BAC

Le planning détaillé des épreuves

LE PLANNING des examens du Brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat pour la session 2024 vient d'être dévoilé par le ministère de l'Education nationale. Toutes les conditions sont réunies pour assurer la réussite de ces deux épreuves, prévues respectivement les 3 et 9 juin, a assuré le ministre Abdelhakim Belabed. Les programmes scolaires sont bien avancés, selon les rapports présentés par les cellules d'activation et de suivi des examens au niveau des directions de l'éducation des wilayas.

Pour les épreuves du BEM et du baccalauréat, la durée est restée inchangée. Les épreuves du Brevet de l'enseignement moyen session 2024 seront organisées du 3 au 5 juin. Les épreuves débuteront le matin du premier jour par la langue arabe et les sciences physiques et technologiques, alors que l'éducation islamique et l'éducation civile sont prévues pour l'après-midi.

Les épreuves de mathématiques et de langue anglaise sont prévues pour le deuxième jour, le matin, alors que celle d'histoire-géographie est programmée pour l'après-midi. La matinée du dernier jour sera consacrée à l'épreuve de français ainsi qu'aux sciences de la nature et de la vie, et l'après-midi au tamazight. Concernant les épreuves du baccalauréat, elles débuteront avec la matière langue et littérature arabe pour toutes les branches, alors que la période de l'après-midi du même jour sera réservée aux sciences islamiques et au droit pour la filière gestion et économie, a indiqué le ministère. Pour le deuxième jour du bac, le matin sera consacré aux mathématiques, toutes branches confondues, alors que l'après-midi sera réservé à la langue anglaise. Les candidats relevant des filières mathématiques et sciences expérimentales passeront durant le troisième jour l'examen des sciences de la nature et de la vie.

De leur côté, les candidats des filières lettres et philosophie et langues étrangères passeront, le matin du troisième jour, l'épreuve de philosophie. Le même jour sera consacré à la technologie pour la branche maths techniques, et à la gestion financière et comptable pour la gestion et économie. L'après-midi du troisième jour sera réservé à la langue française pour toutes les filières. Le quatrième jour des épreuves du baccalauréat, soit le mercredi 12 juin, sera réservé dans la matinée à l'examen d'histoire-géographie pour toutes les branches et l'après-midi à l'épreuve de tamazight. Le matin du cinquième et dernier jour sera consacré à la troisième langue étrangère pour la branche des langues étrangères (espagnol, italien ou allemand).

Dans l'après-midi, les élèves de la filière gestion et économie auront à passer l'épreuve économie et management. Les candidats des filières sciences expérimentales, mathématiques et techniques-mathématiques passeront l'épreuve de philosophie dans la matinée, alors que ceux des filières scientifiques, mathématiques et techniques devront passer cette épreuve dans l'après-midi. Par ailleurs, en ce qui concerne l'examen d'évaluation des acquis de la 5e année primaire version 2024, même s'il n'a pas de caractère national, il s'est déroulé les 12, 13 et 14 du mois en cours, de manière unifiée sur cinq circonscriptions. Les épreuves orales ont eu lieu, selon le calendrier du ministère, à partir du 20 avril et se sont étalées sur deux semaines. Les élèves ont été examinés dans six matières, à savoir les trois langues (arabe, tamazight, français), l'éducation islamique, les mathématiques et l'histoire. A l'exception de l'histoire et de l'éducation islamique, qui ont été évaluées en 45 minutes, les autres matières ont été évaluées en 1h30.

Lynda Louifi

LOGEMENTS LPL

Ouverture des inscriptions à Alger

LES INSCRIPTIONS pour l'acquisition des logements du programme Promotion immobilière libre (LPL) à Alger sont ouvertes à partir d'aujourd'hui, a indiqué l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) dans un communiqué. Cette annonce s'adresse à tous les citoyens algériens, résidant en Algérie ou à l'étranger, souhaitant postuler pour acquérir un logement du programme LPL.

Les inscriptions se font via le site internet de l'ENPI, a précisé l'ENPI. Il s'agit de 51 villas d'une superficie de 254,44 m² à Rouiba, de 15 logements de promotion immobilière libre à El Harrach (appartements de trois pièces de 80,8 m² et 96,05 m²), de 48 logements de promotion immobilière libre à Dergana (appartements de trois pièces (85,9 m²).

Il y a également des appartements de quatre pièces (106,15 m²) et 32 logements semi-collectifs à Diar El Gharb, Aïn Taya, en plus d'appartements de quatre pièces (156,9 m²), de duplex de six pièces (228,59 m² – 268,54 m²) et de duplex de sept pièces (242,24 m² – 316,66 m²). Les inscriptions sont ouvertes à partir de 11h00.

M. D.

ORAN

Le tri sélectif entre dans les mœurs

LA DIRECTION de l'Environnement de la wilaya d'Oran a, récemment, lancé le tri sélectif dans des établissements scolaires et hôteliers, dans une démarche à la fois écologique, économique, et éducative. C'est ce qu'a indiqué la Direction.

A ce propos, Aïcha Mansouri, chargée de communication de la Direction de l'Environnement de la wilaya d'Oran a fait savoir que « Nous avons lancé un programme visant à instaurer le tri sélectif dans une trentaine d'établissements scolaires, dans une première phase ».

Soulignant également qu'« il s'agit d'une démarche à la fois économique et écologique, puisqu'elle permet de récupérer des déchets valorisables comme le papier et le plastique, mais aussi éducative et pédagogique, parce qu'elle permet de sensibiliser les enfants sur le tri sélectif et la récupération».

Des bacs pour papiers, plastiques et verres seront placés dans chaque école, avec des mentions permettant à l'enfant de savoir où mettre le déchet, a-t-elle expliqué, notant que le coup d'envoi du programme a été, récemment, donné à l'Ecole primaire « Bouhedba » à Haï Sabah.

La Direction de l'Environnement, dans le cadre de ses activités, au sein d'une commission mixte, est également intervenue, dernièrement, pour l'instauration du tri-sélectif dans 27 établissements hôteliers, a fait savoir Mme Mansouri.

Elle a en outre précisé que « les hôtels génèrent beaucoup de déchets recyclables », ajoutant que la commission mixte se déplace dans ces établissements pour les sensibiliser sur l'importance de la valorisation des déchets, et les inviter à instaurer le tri sélectif.

R.R

RÉSEAU ROUTIER À TOUGGOURT

Cap sur la modernisation

UNE SÉRIE d'opérations d'entretien et de modernisation du réseau routier a été retenue pour la wilaya de Touggourt dans le cadre des efforts des pouvoirs publics portant désenclavement des régions de la wilaya, ont fait savoir, lundi, des services de la wilaya.

Inscrits au titre de la relance de la dynamique de développement économique de la wilaya, ces projets consistent en l'entretien et la réhabilitation de distances de 22 km des routes communales (RC), 20 km des chemins de wilaya (CW), en sus de la réhabilitation, à la faveur d'une enveloppe de 260 millions DA, des tronçons de 15 km de long sur la route nationale RN-3.

Il est également fait état du déblocage d'un montant de deux milliards DA pour la réalisation de la première tranche longue de 20 km du projet de dédoublement de la RN-3 reliant en sa partie Nord Touggourt et El-Meghaïer.

Dans le but de désenclaver certaines régions et groupes d'habitations reculés, la même source a fait part de la suggestion d'une série d'opérations portant réalisation d'une route reliant, sur 65 km, la région de Bir-Sebâa à la RN-16, la réalisation d'une route de contournement longue de 17 km au flanc Ouest de la ville à l'Ouest, ainsi que la réhabilitation d'une distance de 13 km de la RC-139.

Le programme des travaux publics prévoit également l'actualisation de l'étude de dédoublement de la RN-16, l'entretien des parties dégradées, l'éradication des points noirs sur une distance de 52 km.

Ces opérations de développement du secteur s'assignent comme objectifs le renforcement du réseau routier de la wilaya, la lutte contre les accidents de circulation survenus sur le réseau routier de la wilaya, le désenclavement des régions reculées, l'impulsion de cadence de développement local et l'encouragement de l'investissement dans la région.

R.R

FORMATION EN PÉNÉICULTURE À SIDI BEL ABBES

Plus 25 stagiaires concernés

Dans l'optique de promouvoir l'élevage de crevette, plus de 25 stagiaires de neuf wilayas de l'Ouest, du Sud et du Centre du pays, participent à une session de formation en pénéiculture (élevage de crevettes) en eau douce. Cette session de formation qui s'étalera sur trois jours a été ouverte avant-hier, à Sidi Bel Abbes. C'est ce qu'a annoncé, Toufik Boutouchet, directeur de la Chambre de la Pêche et de l'Aquaculture de la wilaya.



Le programme de cette formation, la première du genre au niveau national, qui vise à former des jeunes porteurs de projets innovants et souhaitant s'investir dans le domaine de l'élevage de crevettes, comprend des cours théoriques et appliqués sur l'élevage de crevettes d'eau douce, ses avantages, sa gestion et ses études techniques et économiques.

Il a souligné que cette session s'inscrit dans le cadre de la stratégie de promotion de l'aquaculture pour contribuer à la sécurité alimentaire, en encourageant les jeunes à investir dans ce domaine et en veillant à leur accompagnement à travers une formation directe qui leur permet d'approfondir leurs connaissances pour lancer des projets.

Il a souligné que cette formation s'inscrit dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et la République de Corée pour créer des fermes modèles similaires à l'instar de la ferme pilote de pénéiculture en eau de mer de la wilaya de Skikda et la ferme pilote d'élevage de crevettes en eau douce de la wilaya de Ouargla.

Pour sa part, le directeur de l'Ecole de formation dans la pêche et l'aquaculture de Beni Saf (Aïn Temouchent), Maazouz Mohamed, a indiqué que cette session repose sur l'introduction de la crevette en eau douce comme domaine de formation et de recherche scientifique pour élargir la filière, augmenter et développer les potentialités productives, afin de satisfaire des besoins de consommation locales.

Cette session vise à encourager le secteur privé et d'investissement pour mettre en place des projets d'ensemencement de crevettes en eau douce, activer le rôle de vulgarisation sur les aspects économique et technique de .ce genre d'ensemencement pour contribuer à créer de la richesse, réaliser la sécurité alimentaire, encourager les investisseurs à l'utilisation des technologies modernes de créativité et d'innovation.

Cette session de formation organisée, trois jours durant, à l'initiative de la Chambre inter-wilayas de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya de Sidi Bel Abbes, en collaboration avec l'Ecole de formation dans la pêche et l'aquaculture de Beni Saf (wilaya de Aïn Temouchent) sera ponctuée par la signature d'une convention de partenariat et de coopération avec l'Institut des sciences agronomiques de l'université « Djillali Liabes » de Sidi Bel Abbes, en vue de créer une branche aquacole.

R.R

DÉVELOPPEMENT DE L'ARGANIER À MOSTAGANEM

Plus de 1.600 arbustes distribués

DANS le cadre du programme national du développement de l'arganier, la Conservation des forêts de la wilaya de Mostaganem a procédé, à la distribution de plus de 1.600 arbustes de cette espèce locale dans 10 wilayas, ont annoncé ces services.

Durant la saison agricole 2023-2024, plus de 1.600 arbustes d'arganiers ont été distribués aux bénéficiaires de terres forestières, aux Directions de l'Agriculture et de la Conservation des forêts, ainsi qu'aux agriculteurs et investisseurs des wilayas d'Oran, Tlemcen, Aïn Temouchent, Nâama, Chlef, Tipaza, Guelma, Batna, Ouled Djellal et El Meghaïr.

Ces wilayas ont bénéficié, dans le cadre du programme visant à développer cet arbre, d'un intérêt économique et social, d'une quantité globale de semences estimées à 46,5 kg, a ajouté la même source.

En ce qui concerne la wilaya de Mostaganem, les mêmes services ont indiqué que le projet de développement de l'arganier (2024-2027) au niveau local vise la plantation d'environ 6.000 arbustes dans plusieurs sites, dont celui de Stidia, pour lequel un montant de 10 millions DA a été alloué pour son aménagement et sa réhabilitation. Dans le cadre de ce projet, 600 arbustes seront plantés, auxquels il faut ajouter plus de 460 arbres actuellement productifs, dont des « porte-graines » ainsi que la réhabilitation de la pépinière « El Chakka », dans la commune d›Aïn Nouissy. La wilaya a également bénéficié d'un projet de réalisation d'un centre régional de développement de l'arganier, une annexe du centre national situé dans la wilaya de Tindouf, a expliqué la même source. A rappeler que la wilaya de Mostaganem a récolté, au cours de l'année écoulée, plus de 3 quintaux de graines d'arganier et produit plus de 7.000 plants de cet arbuste, dont 800 arbustes réservés à la conservation forestière, tandis que le reste a été distribué selon les demandes de ceux qui souhaitaient bénéficier de cette espèce végétale. La Conservation des forêts de la wilaya se prépare à l'opération de récolte, qui débutera en juillet prochain et comprend 4 stations expérimentales situées dans les communes de Stidia, Hassi Mameche et Aïn Nouissy, ont indiqué les même services.

R.R

COUP D'ENVOI DU SALON NATIONAL DU LIVRE DE DJELFA

Près de 50 maisons d'éditions présentes

Le Salon national du livre de Djelfa a ouvert ses portes, hier, à la Salle Omnisports Azzouz Messoud du centre-ville. Cette manifestation littéraire, qui se tiendra jusqu'au 25 mai prochain rend hommage au poète et philosophe local, Abbas Bouhelal (1953-2006).

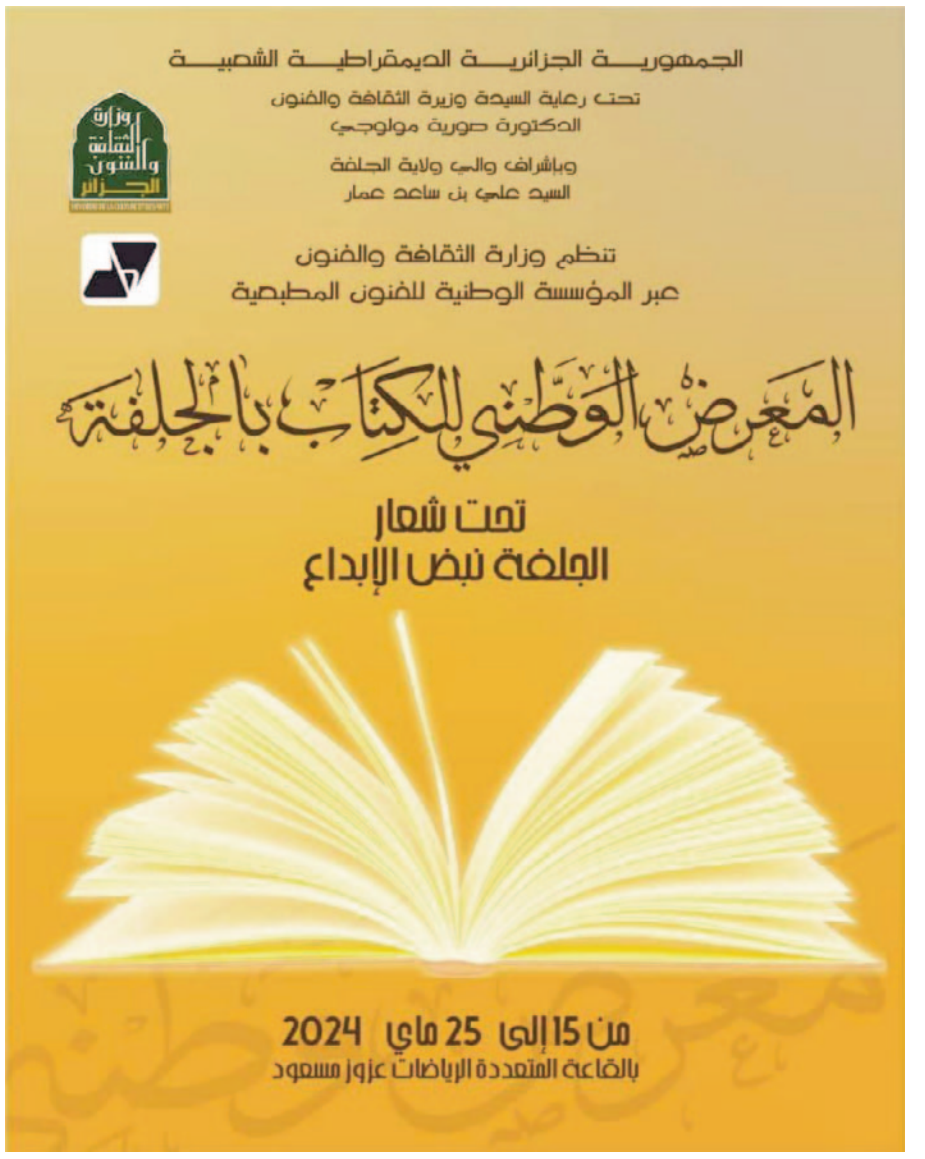
Sous le slogan « Djelfa, le pouls de la créativité », 49 maisons d'édition de tout le pays ont répondu à l'appel, transformant l'espace en une véritable agora du livre et des idées. Elles sont réparties sur 42 stands d'une superficie de 9 à 12 m² chacun, gratuitement, en tenant compte de l'espace disponible (800 m²), à la Salle Omnisports.

Les visiteurs, qu'ils soient lecteurs passionnés ou simples curieux, ont l'opportunité de découvrir une large sélection d'ouvrages, allant des romans et recueils de poésie aux essais et livres jeunesse. Des stands dédiés à la vente de revues et de bandes dessinées enrichissent également l'offre.

En plus de la vente de livres, le salon propose un programme culturel riche et diversifié. Des ateliers d'écriture et de dessin invitent les enfants à s'exprimer et à explorer leur créativité, tandis que des conférences et des séminaires permettent aux adultes d'approfondir leurs connaissances sur des thématiques littéraires variées.

Diverses tables rondes littéraires figurent au programme, notamment une rencontre intitulée « De la poésie à la narration », avec la participation du poète Mohamed Khalil Abbou, du romancier Mohamed El Amine Ben Rabie, du romancier et poète Ahmed Abdelkarim, et du romancier Youcef Mimoune. Une autre table ronde s'intitulera « Les prix et leur impact sur l'écriture », avec la participation du romancier Ahmed Tibaoui, du nouvelliste et romancier Miloud Yabrir, et du romancier Fettilina Mohamed.

Une séance littéraire sera également consacrée à « la Narration entre la nouvelle et le roman », avec la participation du nouvelliste et romancier Mohamed Djaffar, du romancier et nouvelliste Abdelkader Berghout, et une autre rencontre intitulée « L'écriture féminine dans la littérature algérienne », animée par la poétesse Nacera Mohammedi, de la nouvelliste et romancière Friha Amlia, et de la poétesse Naïma Nakri. Le Salon proposera, aussi, une conférence sur les expériences de l'écriture et de la documentation du patrimoine sous le thème « De la collecte à la publication », avec la participation des docteurs Benmrissi Kedour, Ghanem Abdelhamid, Belkacem Leboukh, Kamel Benali, Ismaël Ziane et Lakhdar Aleb.



Par ailleurs, deux soirées poétiques ont été organisées en hommage aux martyrs de Gaza, sous le slogan « Gaza : souffrance et défi ». Ces événements, mettant en avant la poésie populaire et classique, ont été orchestrés en collaboration avec l'Union nationale des poètes populaires de Guelma, avec la participation de poètes venant de différentes régions.

Les soirées poétiques, organisées en collaboration avec l'Union nationale des poètes populaires de Guelma, sont aussi au menu du salon. Des poètes venus de différentes régions du pays se succèdent sur scène, déclamant leurs vers avec passion et émotion, rendant ainsi hommage à la beauté et à la puissance de la langue arabe.

La musique et le théâtre ne sont pas en reste. Des concerts et des spectacles musicaux seront animés durant les soirées, tandis que la pièce de théâtre « El Khotba » du metteur en scène Halim Zedame permettra au public de découvrir l'œuvre revisitée d'Antoine Tchékhov. Le Salon national du livre est également l'occasion de découvrir l'artisanat traditionnel algérien. Des expositions mettent en valeur le savoir-faire des artisans locaux, proposant aux visiteurs des objets uniques et authentiques.

Le regretté philosophe et penseur Abbas Bouhelal, est reconnu comme une figure éminente de la philosophie, de la pensée et de la littérature. Il était à la fois poète et professeur de philosophie à l'Université de la Sorbonne, en France, ayant été l'élève et l'ami du philosophe français Gilles Deleuze. Né en 1953 dans la wilaya de Djelfa, il est décédé en 2006 en France, où il a été inhumé dans sa ville natale. Ses contributions dans les domaines de la pensée, de la philosophie, de la poésie et du théâtre sont largement publiées en France.

Meriem Djouder

PROTECTION DU PATRIMOINE NATIONAL

Session de formation au profit des magistrats

LA PREMIÈRE session de formation sur la protection du patrimoine culturel national, organisée par le ministère de la Culture et des Arts en coordination avec le secteur de la Justice dans le cadre du mois du patrimoine (18 avril - 18 mai), au profit de cadres du corps judiciaire a débuté, mardi à Alger, afin de renforcer la coopération entre les autorités judiciaires compétentes et les établissements culturels.

Présidant l'ouverture de cette session de formation au Palais de la culture Moufdi-Zakaria, en présence de représentants du ministère de la Défense nationale, du ministère de la Justice, de la Gendarmerie nationale, des directions générales des douanes et de la sûreté nationale, ainsi que de chercheurs spécialisés, la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, a affirmé que le secteur de la Justice était "un partenaire actif dans la mission nationale de sauvegarde, de protection et de restitution de notre patrimoine culturel national, aux côtés des différentes institutions sécuritaires et militaires, de la société civile et des établissements sous tutelle". La ministre a indiqué que cet atelier "vient compléter le programme d'ateliers de formation organisés par le ministère de la Culture et des Arts durant le mois du patrimoine" ajoutant qu'il vise à "renforcer la sensibilisation et la connaissance de l'importance de la protection du patrimoine culturel, et à affirmer le rôle efficace des magistrats dans ce domaine vital".



Elle a souligné que "notre patrimoine culturel est une partie intégrante de notre identité et de notre histoire, et il ne fait aucun doute que cet atelier sera une plateforme importante pour l'échange d'expériences et de connaissances, ainsi qu'une occasion de partager des expériences pour relever les différents défis auxquels nous sommes confrontés dans la protection du patrimoine culturel, et d'examiner les moyens de contrer toute tentative de lui porter atteinte et d'encourager la coopération entre les autorités judiciaires compétentes, les institutions culturelles et la société civile dans les efforts de protection du patrimoine". Mme Mouloudji a, également, indiqué que lors de cet atelier, "les lois et les législations pertinentes, ainsi que les défis juridiques et cognitifs auxquels les juges sont confrontés dans ce domaine, seront examinés".

Elle a ajouté que "la responsabilité de la protection du patrimoine culturel est un devoir national par excellence et un grand défi parmi les défis de l'Etat algérien. Les instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visent à renforcer la protection de notre patrimoine culturel, à œuvrer à la récupération, à la préservation et à la valorisation des biens culturels, étant le titre de notre identité, de notre authenticité, de notre mémoire et de notre civilisation". Rappelant que ses services étaient parvenus, en coordination avec tous les partenaires sécuritaires, à "suivre 123 dossiers ces quatre années dernières, avec l'enregistrement de 96 affaires devant la Justice, à même de récupérer 31.507 biens culturels mobiliers, la ministre a indiqué que "durant le premier trimestre de l'année 2024, 8 affaires ont été enregistrées au niveau national, ayant conduit à la restitution de 1.262 biens culturels".

R. C.

FOOTBALL/FRANCE- LIGUE1 :

Amoura pisté par Lille OSC

L'INTERNATIONAL chez les Fennecs est courtisé par plusieurs clubs de Ligue 1, mais intéresse particulièrement une équipe qualifiée en Coupe d'Europe. Arrivé cet été du côté de l'Union Saint Gilloise, Mohamed Amoura réalise une énorme saison en Belgique. Malgré la déception qu'il a connue avec l'Algérie à la CAN en Côte d'Ivoire (élimination en phase de poules), le joueur de 24 ans a inscrit dix-huit buts et délivré trois passes décisives avec son nouveau club, en trente matchs de championnat. Ces belles performances font de lui un joueur très convoité sur le marché des transferts, et l'Algérien devrait quitter la Belgique lors du mercato d'été. En effet, Mohamed Amoura est dans le viseur de l'actuel troisième de Ligue 1. Au-delà de Lille, d'autres clubs français seraient intéressés par son profil, tout comme des équipes anglaises et allemandes. Le LOSC semble donc sur le dossier, mais le club du nord de la France devra vendre avant de pouvoir tenter sa chance pour l'attaquant.

ÉLIMINATOIRES DU MONDIAL U17 FÉMININ :

Les Vertes pour sauver l'honneur

LA SÉLECTION nationale féminine des moins de 17 ans, qui s'est incliné lourdement sur le score de (4-0) face au Maroc en match aller du 3e et avant dernier tour qualificatif au prochain Mondial, disputé vendredi dernier dans un stade municipal de Berkane plein comme un œuf à l'occasion, tenteront de sauver au moins l'honneur, demain, en sortant par la grande porte, avec une victoire qui ne risque malheureusement pas de suffire pour la qualification.
Les joueuses de la sélectionneuse nationale, Ouahiba RAHAL, qui ont eu du mal à contrer une équipe marocaine bien en jambes ce jour-là et qui a surtout su se montrer efficace devant les buts, auront-elles les moyens de renverser la situation et leur rendre la pareille avec ce revers qui complique la tâche de nos cadettes pour le billet au tour suivant lors de ce match retour prévu ce vendredi au stade Salem Mebrouki de Rouiba, à partir de 17h30 ? Difficile mais pas impossible ? A nos cadettes de le confirmer par une remontada avec le soutien du public appelé à se déplacer nombreux, souhaitent-elles.

R. Azizi

JEUX D'ÉCHECS : UN OPEN NATIONAL LE 17 MAI À SÉTIF

UN OPEN national des jeux d'échecs en individuel (filles et garçons) aura lieu, vendredi prochain à la maison de jeunes Chahid « Kaabeche Abdellah Salah Bey » à Sétif, a-t-on appris, ce mardi, de la Fédération algérienne des échecs. Cette manifestation sportive est organisée par le club sportif amateur « Salah Bey » de Sétif, en collaboration avec la direction de la Jeunesse et des Sports locale et la Fédération algérienne des échecs. A l'occasion de la journée nationale de la mémoire, commémorant les massacres 8 mai 1945 et de la Journée nationale de l'étudiant, coïncidant avec le 19 mai de chaque année, le tournoi verra la participation limitée de 100 échéphiles représentants plusieurs wilayas du pays. La direction de l'open, disputé en système suisse en sept rondes à la cadence de 15 minutes au finish avec ajout de dix secondes par coup joué, sera assuré par Adnane Nesla, arbitre international.

COUPE D'ALGÉRIE DE LUTTES ASSOCIÉES : DJELFA ABRITE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE (CADETS ET JUNIORS) CE WEEK-END

Les épreuves de la Coupe d'Algérie de luttes associées individuelles cadets et juniors garçons en style libre et grécoromaine auront lieu, les 17 et 18 mai à la salle omnisports «1er novembre 54» de Djelfa, at-on appris auprès de l'Instance fédéral. Cette compétition de deux jours, organisée par la Fédération algérienne des luttes associées (FALA), en collaboration avec la direction de la Jeunesse et des Sports, avec la participation de plus de 400 lutteurs cadets et juniors en lutte libre et gréco-romaine de 15 ligues de wilayas du pays dans dix catégories de poids en lutte gréco-romaine. Pour la journée du vendredi, les athlètes se disputeront les titres en lutte libre, tandis que la journée de samedi sera réservée aux tours éliminatoires et finales en lutte gréco-romaine. Selon le vice-président de la FALA, Houari Hamidi, le choix a été porté sur la ville de Djelfa pour abriter la phase finale de la coupe d'Algérie cadets et juniors pour relancer la discipline, d'une part, et créer de nouvelle équipes, d'autre part.

BASKET-BALL : : LA JOURNÉE NATIONALE FIXÉE AU 1 JUIN DE CHAQUE ANNÉE

LA JOURNÉE nationale du basket-ball sera célébrée chaque année à la date du 1er juin, a annoncé mardi la Fédération algérienne de la discipline (FABB). Afin de célébrer cet évènement dans les meilleures conditions, l'instance fédérale a pris toutes les dispositions nécessaires pour organiser des manifestations sportives à travers le territoire national, précise le communiqué. Au niveau international, la journée mondiale du basket-ball organisée par la Fédération internationale FIBA Monde est célébrée chaque année le 21 décembre.

TOUR D'ALGÉRIE DE CYCLISME :

L'Allemand Meo Amann remporte la 3e étape

Le coureur allemand Meo Amann de la formation « Embrasse Ihe World » a remporté la troisième étape de la 24e édition du Tour d'Algérie cycliste (TAC-2024), courue mardi entre Mostaganem et Ténès sur une distance de 156 km, avec la participation de 74 coureurs représentant 16 équipes.



L'Allemand a franchi la ligne d'arrivée dans le temps de 3h10 :25, devant l'Algérien Ayoub Sahiri de l'équipe NR Dély Ibrahim et le Canadien Wiliam Goodfellow de la formation américaine « Euro Cycling Team », tous crédités du même temps. Mercredi, la quatrième étape du TAC-2024 a mené le peloton de Chlef à Blida sur une distance de 154,3 km.

LES PORTEURS DE MAILLOTS AVANT LA 4E ÉTAPE (*)

Les porteurs de maillots à l'issue de la troisième étape de la 24e édition du Tour d'Algérie cycliste (TAC 2024), courue ce mardi entre Mostaganem et Ténès sur une distance de 156 km et dont la victoire est revenue à l'Allemand Meo Amann de la formation «Embrace The World».
Maillot jaune (leader du classement général) : Ayoub Sahiri (NR Dély Ibrahim)
Maillot vert (meilleur sprinteur) : Yacine Hamza (Madar pro team)
Maillot Blanc (meilleur jeune) : Maekele Milkiyas (Erythrée)
Maillot à pois (meilleur grimpeur) : Aklilu Ghebrewhiwet (Erythrée)
Maillot bleu (vainqueur d'étape) : Meo Amann (Embrace The World/Allemagne)
Maillot rouge (meilleur algérien) : Ayoub Sahiri (NR Dély Ibrahim)
Maillot orange (coureur combatif) : Ayoub Sahiri (NR Dély Ibrahim).

(*) LA 4E ÉTAPE ENTRE CHLEF ET BLIDA SUR UNE DISTANCE DE 154,3 KM

Le départ de la quatrième étape du Tour d'Algérie cycliste 2024 (TAC-2024) a été donné mercredi et mènera le peloton de Chlef à Blida sur une distance de 154,3 Km. En présence de 74 coureurs représentant 16 équipes, le coup d'envoi a été donné par le secrétaire général de la wilaya de Chlef, Mohamed Saber, accompagné du président de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC), Khireddine Barbari. Cette 4e étape se caractérise par trois grands prix de la montagne (GPM) situés aux kilomètres 9,2, 47,5 et 96 ainsi que deux points chauds pour le prix du coureur le plus rapide aux km 78,8 et 114. L'Algérien Sahiri (23 ans) est en tête du classement général avec un temps de 9h48 :03, et avec neuf secondes d'avance sur l'Erythréen Teshome Hagos Meron (9h48 :12), tandis que son compatriote Nassim Saidi (Madar Pro Team) occupe la troisième place à 39 secondes. Inscrit au calendrier de l'Africa Tour de l'UCI, le Tour d'Algérie est régi par les règlements de la FAC et ceux de l'Union Cycliste Internationale. Il est placé sous le contrôle d'un commissaire de course et d'un inspecteur antidopage.

MONDIAL 2025 DE HANDBALL (TIRAGE AU SORT) :

Les Verts connaîtront leurs adversaires le 29 mai à Zagreb

LA SÉLECTION algérienne de handball (messieurs) sera fixée sur ses adversaires au Championnat du monde 2025, prévu du 14 janvier au 2 février au Danemark, en Norvège et en Croatie, à l'issue du tirage au sort programmé le 29 mai à Zagreb, a annoncé la Fédération internationale de la discipline (IHF). Le Sept algérien a été versé dans le pot 3, avec l'Argentine, le Brésil, Cuba, la Macédoine du Nord, l'Italie, le Qatar et le Japon. Le pot 1 est composé du Danemark, de la France, de la Suède, de l'Espagne, de la Hongrie, de la Slovénie, de l'Allemagne et de l'Egypte, alors que le pot 2 regroupe l'Autriche, le Portugal, la Norvège, la Croatie, la Tchéquie, la Pologne, l'Islande et les Pays-Bas. Le pot 4 est composé de la Tunisie, du Koweït, de Bahreïn, du Chili, du Cap Vert, de la Guinée, des Etats Unis d'Amérique et d'une sélection qui bénéficiera d'une invitation de l'IHF (Wild Card). Les 32 sélections qualifiées au Mondial 2025 seront réparties en huit groupes de quatre équipes. À l'issue de la phase de poules les trois premiers de chaque groupe se qualifieront au Tour principal. La sélection algérienne a terminé à la deuxième place de la dernière édition du Championnat d'Afrique des nations, disputée en janvier dernier en Egypte, après sa défaite en finale face au pays organisateur (21-29).

BOXE/ TOURNOI DE QUALIFICATION POUR LES J.O 2024 (PARIS) :

Bangkok, une étape décisive pour un quatuor de pugilistes Algériens

LA SÉLECTION algérienne de boxe prendra part au dernier tournoi mondial de qualification aux Jeux olympiques Paris 2024, prévu du 25 mai au 2 juin Bangkok en Thaïlande, avec un effectif composé de quatre boxeurs, a indiqué la Fédération algérienne de la discipline (FAB), lundi. Il s'agit de Mohamed Houmri (80 kg), Youcef Islam Yaiche (71 kg), Oussama Mordjane (57 kg) et Mohamed Amine Meziane (51 kg). Sous la houlette des entraineurs nationaux Ahmed Dine, Aziz Toualbini et Mohamed Allalou, ce quatuor peaufine sa préparation au Centre de préparation de Fouka (Tipasa), avec un regroupement qui s'étalera jusqu'au 19 mai, a précisé la FAB. Plus de 500 athlètes se disputeront les 51 places de qualification disponibles. Conformément au système de qualification de la boxe pour les Jeux olympiques de Paris 2024, seuls les CNO qui n'ont pas encore d'athlète qualifié(e) dans une catégorie de poids spécifique, via le tournoi de qualification continental correspondant, seront autorisés à inscrire un(e) athlète par catégorie de poids. Possédant de réelles chances d'être médaillées à Paris, les boxeurs algériens ont déjà réussi à décrocher cinq billets pour les JO 2024, lors du tournoi pré-olympique de Dakar en septembre 2023, à savoir, Roumaissa Boualem (50 kg), Hadjila Khelif (60 kg), Imane Khelif (66 kg), Jugurtha Ait Bekka (63,5 kg) et Mourad Kadi (+92 kg)

PALESTINE, SPORT ET DEVOIR POLITIQUE :

Les célébrités s'engagent, l'opinion publique bascule

L'ancienne star du football anglais, Gary Lineker, brise le silence sur les événements tragiques à Ghaza et condamne fermement la terreur infligée par Israël aux Palestiniens.

Par Rabah Azizi.



Si les médias et les chaînes de télévisions étaient auparavant strictement contrôlées par le lobby sioniste, cette fois-ci l'état hébreu est en train de perdre la guerre médiatique. Avec l'émergence et l'avènement des dernières technologies, et la prolifération des réseaux sociaux ainsi que la disponibilité et l'abondance d'informations facilement accessibles, l'opinion public bascule et change de camps et cela se reflète sur les différentes plateformes. Non seulement les internautes ordinaires, en particulier les jeunes, consacrent leur temps et leurs efforts à la cause palestinienne, mais aussi les célébrités, différentes personnalités publiques et de nombreux sportifs et footballeurs qui donnent de la voix et s'engagent. Au Royaume-Uni par exemple, le paysage évolue, avec des personnalités de renom prenant position en faveur de la Palestine. Après la sortie d'Éric Cantona, légende de Manchester United, affichant ouvertement son soutien à Ghaza, c'est désormais au tour de Gary Lineker, ancien joueur du FC Barcelone et légende de Tottenham Hotspur, de mettre en lumière les horreurs des crimes de guerre perpétrés par l'armée israélienne à l'encontre des Ghazaouis. En affirmant qu'il n'avait jamais été témoin d'une telle horreur auparavant et qu'il était constamment en larmes, lorsqu'il regardait des images d'enfants tués et massacrés. « En réalité, cette question ne me touche pas directement. Je ne suis pas musulman, je ne suis pas juif, je ne suis pas Israélien, je ne suis pas Palestinien. Par conséquent, je considère et réfléchis uniquement de manière externe, avec un point de vue neutre. Les images constantes d'enfants perdant la vie jour après jour sont, à mon avis, le pire que je n'aie jamais vu au cours de ma vie », s'est-il exprimé avant de montrer du doigt les tentatives de censure de l'état sioniste qui tente de cacher le soleil avec un tamis qui, en soit, est une véritable atteinte aux Droits de l'Homme et à la liberté d'expression. « Actuellement, si vous critiquez ce qu'Israël fait là-bas, vous êtes immédiatement accusé de soutenir le terrorisme ou quelque chose de similaire. Il y a beaucoup de pressions et de lobbying pour faire taire les gens », a déploré l'ancien footballeur. Le consultant en émissions sportives de la BBC a également mis en lumière la malhonnêteté et la mauvaise-foi des pro-israéliens et leurs efforts pour amalgamer l'antisémitisme avec l'opposition au sionisme ou à l'anti-apartheid. « Je comprends pourquoi beaucoup ont peur de parler de Ghaza, mais je ne peux pas garder le silence sur ce qu'il se passe. Ce que je vois est horrible. Je ne crois pas qu'il soit antisémite de critiquer les actions d'Israël. Je suis surpris que tout le monde ne partage pas cette perspective aujourd'hui. Peu importe les raisons ou les événements déclencheurs, nous sommes tous conscients que l'histoire remonte bien à avant le 7 octobre ». Telles sont les convictions du talent générationnel anglais, l'un des meilleurs buteurs de Premier League et des « Three Lions » qui est soudainement devenu gênant et qui sera sûrement, comme tant d'autres, au cœur de la controverse. Est-ce de l'antisémitisme ou de la propagande ? C'est au lobby sioniste de nous éclairer. Les prêcheurs propagandistes, qui prétendent détenir la vérité ultime et absolue et réfutent toute opinion différente, seront sûrement de sorties et ne manqueront pas de pointer du doigt ceux qui osent les défier, cherchant à savoir quand et comment sanctionner ceux qui les confrontent.

R.A

ENFIN UNE JOURNÉE (26E) COMPLÈTE ET LE MÊME JOUR, LA MÊME HEURE

MC Alger- USM Alger : le Big-Derby de la capitale éclipse tout

Par Azouaou Aghiles

IL Y AURA du beau monde, beaucoup de monde et de l'animation sur les hauteurs d'Alger les deux frères-ennemis nous convient, comme de tradition, à une belle fête du football pourvu que les deux équipes se montrent à la hauteur des fresques que leurs deux galeries, au-delà de la rivalité qui les oppose, nous promettent malgré, à chaque fois, des affluences records.

Avec la super affiche entre le Mouloudia, incontestable leader jusque-là et pratiquement assuré du titre de champion, et ses voisins Usmistes toujours en course pour une place sur le podium, nul doute que le temple du 5 juillet fera, comme à son habitude le plein, en espérant cette fois que le spectacle ne se limitera pas aux seules tribunes avec deux galeries qui n'ont jamais déçu les attentes au contraire des joueurs souvent écrasés par l'enjeu et le poids médiatique de retrouvailles valant toujours le déplacement. Bien installés sur leur fauteuil et tout proches d'une couronne de champions plus que jamais dans les poches, les Rouge et Vert, sur la lancée également de leur qualification en finale de Coupe d'Algérie et la perspective d'un doublé historique après bien des années de vaches maigres, et ne tenant plus qu'à quelques petits points, espèrent s'offrir le scalp de leurs voisins avant de l'offrir à ses milliers de fidèles supporters qui ont déjà commencé les festivités bien avant l'arrivée d'un exercice 2023-2024 qui fera date. Qu'en pensent leurs adversaires du jour au plus fort de cette crise tout sauf sportive imposée par les magouilles de leurs adversaires marocains en demi-finale de la CAF qu'ils voient leur échapper sous le nez si près d'un second sacre continental à portée de pieds ? Difficile de se remettre d'une telle injustice d'autant qu'un malheur venant rarement seul, il leur fallait digérer cette élimination douloureuse dans un autre derby à forte charge émotionnelle, face au CR Belouizdad aux tirs au but, ratant au passage le droit de se mesurer en finale au MCA. Dans l'impossibilité d'émettre un quelconque pronostic quant aux chances (un autre nul pour ne pas faire de jaloux ?) des deux éternels rivaux, on peut se rassurer toutefois que le seul gagnant sera le fair-play en raison du respect que se vouent les deux publics qui ont su, en toutes occasions, se montrer à la hauteur de leur réputation. Pour le reste du programme de cette 25 étape qui se jouera à l'ombre du gros sommet d'Alger mais tout sauf dénuée d'importance, tant en haut qu'en bas du classement où la lutte pour les places africaines et le maintien battent le plein, nous réservant ainsi une fin de saison captivante et à suspense. Pour les deux places encore disponibles pour le podium (les 2e et 3e places africaines), et si le CRB (2e, 45 pts) et le CS Constantine (3e, 44 pts et un match en moins) semblent les mieux placés pour régler l'affaire, avant le choc devant les mettre aux prises à l'occasion, ce vendredi au stade Hamlaoui, ils doivent garder un œil sur le rétroviseur, l'USMA, avec ses trois sorties en retard n'est pas très loin et risque de déjouer leurs plans si elle sort indemne de cette confrontation difficile contre un MCA dans une de ses meilleures périodes. Même remarque pour l'ES Sétif (4e, 41 pts) dont les chances restent intactes mais qui a des soucis à se faire à El Bahia où l'attend de pied ferme un MC Oran la tête dans l'eau certes et sous la menace d'une relégation planant comme rarement sur sa tête avec sa position inconfortable de 2e relégable. Un match de toutes les peurs également pour Ben Aknoun dans la même situation et dont la tâche ne sera pas facile en recevant une US Biskra en besoin de points pour respirer. L'USM Khenchela qui va à Chlef, chez l'ASO, un autre mal-classé, le MC El Bayadh qui reçoit une JSK en pleine mutation mais pas encore totalement rassurée, ont tous de quoi s'inquiéter pour leur avenir. Incertitudes donc à tous les étages et, assurément, une fin de parcours à suivre. Pourvu que le public suivra. Dans le bon sens car il faudra faire très attention aux dérapages.

A.A

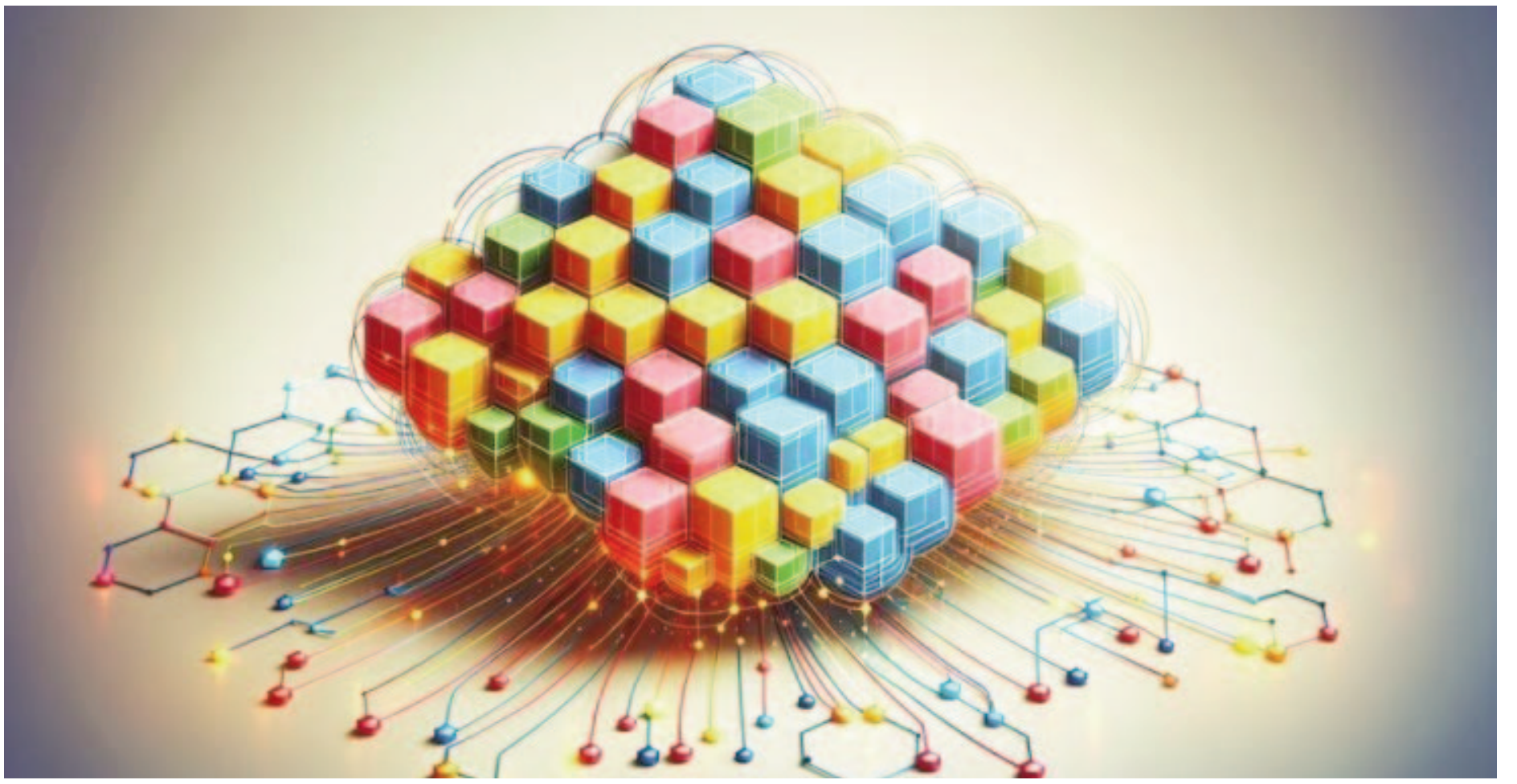
Le programme de la 26e journée (Tous les matchs Vendredi, 17H00) :

ASO Chlef - USM Khenchela 17h00
JS Saoura - Paradou AC 17h00
US Souf - NC Magra 17h00
MC Oran - ES Sétif 17h00
MC El-Bayadh - JS Kabylie 17h00
CS Constantine - CR Belouizdad 17h00
ES Ben Aknoun - US Biskra 17h00
MC Alger - USM Alger 18h0

COUPE ARABE DE LA FIFA

Le Qatar accueillera les éditions 2025, 2029 et 2033

LE QATAR accueillera les éditions 2025, 2029 et 2033 de la Coupe arabe de la Fifa à la demande de la Fédération qatarienne de football, a indiqué mercredi le Conseil de la FIFA à l'occasion de sa séance tenue en amont de son 74e Congrès de la FIFA prévue vendredi à Bangkok (Thaïlande). Pour rappel, l'Algérie avait remporté la première édition de la Coupe arabe de la Fifa disputée au Qatar en 2021 en battant en finale la Tunisie (2-0) après prolongation. Le Conseil de la FIFA a pris plusieurs décisions clés portant entre autres sur l'avenir du football féminin, adoptant notamment le calendrier international des matches à l'unanimité. En décembre 2022, le Conseil de la FIFA avait décidé de valider le principe stratégique lié à la création d'une Coupe du Monde des Clubs Féminine de la FIFA. Aujourd'hui, après consultation des confédérations et d'autres parties prenantes, il a été proposé que la première édition de cette compétition soit disputée par 16 équipes en janvier-février 2026. La compétition aura lieu tous les quatre ans. De plus amples informations à cet égard seront communiqué es ultérieurement. Afin de continuer à accompagner le développement mondial du football féminin de clubs, et afin de répondre aux demandes des confédérations visant à offrir chaque année suffisamment d'opportunités de jouer, il a également été proposé qu'une compétition féminine interclubs supplémentaire soit organisée par la FIFA à compter de 2027, lors des années sans Coupe du Monde des Clubs Féminine. Concernant la Coupe du Monde Féminine 2027, il a été confirmé, conformément à la procédure de vote approuvée par le Conseil de la FIFA le 14 mars 2024, que la candidature conjointe de la Fédération allemande de football, de la Fédération belge de football et de la Fédération néerlandaise de football et celle de la Fédération brésilienne de football seront soumises au 74e Congrès de la FIFA pour décision finale. Le Conseil de la FIFA a également confirmé la tenue de la première édition de la Coupe du monde Féminine de Futsal en 2025 aux Philippines, la Coupe du Monde U-17 de la FIFA au Qatar (2025-2029) dont la répartition des places a été confirmée comme suit : AFC : 9, CAF : 10, CONCACAF : 8, CONMEBOL : 7, OFC : 3, UEFA 11.



Hive lève 12 millions d'euros pour promouvoir son modèle de cloud distribué

Alternative aux acteurs traditionnels du cloud, la startup française utilise la capacité inutilisée des ordinateurs pour la redistribuer au sein d'un cloud communautaire. Cette approche décentralisée permet aux entreprises de réduire leur facture tout en diminuant leur empreinte carbone.

Hive a eu l'idée originale d'appliquer le mode distribué, caractérisé par le mode pair à pair, au monde du cloud. Cette startup française, dont le siège social est basé à Genève, utilise les ressources inutilisées des ordinateurs de ses utilisateurs pour proposer des services de stockage de données ou de puissance de calcul. Grâce à sa technologie décentralisée, Hive estime pourvoir convertir 70% de la capacité inemployée pour constituer un « super-ordinateur » global.

Fondée en 2022 par David Gurlé, ancien PDG et fondateur de la licorne Symphony (messagerie cryptée pour les acteurs de la finance) Hive se pose en alternative aux traditionnels du cloud. En n'opérant pas d'infrastructures en propre, la jeune pousse revendique « un cloud indépendant, sécurisé et énergétiquement sobre ». Soutenue par l'INRIA et Bpifrance, elle vient de procéder à une première levée de fonds (série A) de 12 millions d'euros auprès de SC Ventures, OneRagtime et des investisseurs privés.

Souveraineté, résilience, sobriété énergétique

Pour promouvoir son modèle original, Hive met en avant plusieurs critères différenciant. En recourant à son cloud souverain, les entreprises réduisent leur dépendance à l'égard des providers cloud et en particulier des hyperscalers américains. Ils gagnent aussi en résilience, un cloud distribué offrant une meilleure tolérance aux pannes qu'un cloud centralisé.

L'autre enjeu est environnemental. Fonctionnant sans datacenter, le cloud communautaire de Hive permet à ses utilisateurs de réduire leur empreinte carbone.

Alors que leur nombre augmente de façon exponentielle, les centres données plombent le bilan carbone du numérique. Ils représenteraient déjà jusqu'à 3% de la consommation mondiale d'électricité et la facture ne fait que monter selon une récente étude de l'Arcep.

Le dernier argument, et pas le moindre, est d'ordre économique. Plus les utilisateurs partagent leurs ressources dans le cloud communautaire et moins ils paient cher leur abonnement. Les particuliers qui ont testé en premier le modèle ont déjà bénéficié des avantages de cette mutualisation. Selon Maddyness, la réduction de coût s'élève en moyenne à 30% par rapport à une offre du marché du type iCloud ou Dropxbox.

Puissance de calcul dédiée à l'IA générative

Grâce à ce modèle vertueux, Hive revendique déjà plus de 23 000 utilisateurs et contributeurs actifs répartis dans 147 pays.

Concrètement, la startup propose trois grands types de services. Les entreprises disposent d'un espace de stockage sur hiveDisk et d'une capacité de calcul fournie avec hiveCompute. Cette dernière permet « aux entreprises de gérer des charges de travail telles que l'inférence pour l'IA générative, le traitement vidéo et la modélisation 3D ».

Enfin, l'architecture d'hiveNet donne accès à des processeurs graphiques supplémentaires (CPU, GPU, NPU) pour augmenter la puissance de calcul si nécessaire, pour entraîner ou exécuter de grands modèles de langages (LLM) par exemple. Sur le principe du cloud privé, des entreprises peuvent créer leur propre hiveNet privatif, la DSI conservant un contrôle total sur son parc matériel.

Hive propose une offre d'essai gratuit avec 25 Go de stockage. Le premier abonnement démarre à moins de 8 euros avec 2 To. Employant 40 personnes, Hive va profiter de sa levée de fonds pour se concentrer sur ce segment des entreprises, en ciblant notamment les startups et les PME, mais aussi accélérer son expansion à l'international.

Amazon met fin à l'option « sans caisse » dans ses épiceries, et la raison est… étonnante

LES CLIENTS des magasins Amazon Fresh aux États-Unis devront refaire la queue ou utiliser un chariot connecté. Pourquoi ? Parce que la reconnaissance visuelle automatisée... ne fonctionne pas.

C'était devenu une habitude pour certains consommateurs outre-Atlantique. L'option « Just Walk Out » dans les épiceries Fresh d'Amazon permettait de sortir des magasins sans faire la queue. Et le paiement était effectué directement depuis le compte Amazon du client. Mais la mauvaise nouvelle est tombée hier, via The Information.

Amazon dit vouloir « réorganiser » ses magasins, et pour ce faire, l'entreprise supprime cette technologie, qui concerne un peu plus de la moitié des magasins Amazon Fresh.

À la place, les clients devront désormais utiliser le « Dash Cart », soit un chariot intelligent déjà présent dans les magasins. Ce chariot permettra toujours aux clients d'éviter la file d'attente à la caisse, mais au lieu de caméras et de capteurs pour suivre leurs achats, ils devront placer les articles dans le chariot.

Les réductions et le montant total du panier seront calculées en temps réel sur un écran intégré au chariot.

C'est le chariot connectée qui permet de comptabiliser les achats désormais

Et les clients pourront toujours payer et partir rapidement. Mais c'est le chariot connecté qui permet de comptabiliser les achats désormais.



Et les caisses traditionnelles seront disponibles pour les personnes qui ne sont pas membres d'Amazon. Just Walk Out a fait ses débuts en 2016 et reste une idée assez révolutionnaire dans le monde du retail.

Mais selon The Information en 2022, cette révolution a rapidement quelques problèmes. Alors que le processus semblait automatique, il était en fait géré par plus de 1 000 employés en Inde qui regardaient des vidéos de clients. Selon Gizmodo, certains de ces employés qui observaient les clients attribuaient les produits à la mauvaise personne.

Une technologie très chère

L'installation de caméra et de capteur étant très coûteuse, Amazon a eu du mal à vendre l'idée à d'autres commerçants. Il semblerait que la technologie soit encore utilisée dans les magasins Amazon Fresh au Royaume-Uni et dans les magasins de proximité Amazon Go. Plusieurs stades aux États-Unis en disposent également. On ne sait pas encore quand le service sera réellement supprimé ni si les magasins de proximité Go ou les stades seront également concernés.



Ransomware : les victimes continuent de payer, et les attaques à base d'IA arrivent

Sécurité : Les montants des rançons payées par les victimes sont toujours très importants. L'arrivée de l'IA générative pour orchestrer de nouvelles attaques dans les cyberattaques inquiète désormais les organisations.

Les victimes d'attaques par ransomware choisissent encore majoritairement de payer la rançon, plus de la moitié d'entre elles déboursant plus de 100 000 dollars pour retrouver l'accès à leur système et à leurs données.
Par ailleurs, les organisations craignent et suivent de près le potentiel de l'intelligence artificielle générative (IA), qui ouvre de nouvelles voies pour les cyberattaques.

Des victimes qui payent (cher) la rançon

Dans une étude menée par Splunk, 96 % des interrogés ont été confrontés à une attaque par ransomware. Parmi eux, plus de la moitié (52 %) ont qualifié d'important l'impact de l'attaque sur leurs systèmes et opérations d'entreprise.
En outre, 83 % ont admis avoir payé une rançon, selon le "Rapport pour les RSSI 2023". Ce rapport est le résultat d'enquêtes quantitatives menées auprès de 350 responsables et dirigeants de la sécurité sur 10 marchés, dont l'Australie, l'Allemagne, l'Inde, le Japon et Singapour.
L'étude comprend également une recherche qualitative basée sur des entretiens téléphoniques d'une heure avec 20 responsables de la cybersécurité au Canada, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.
Parmi les organisations qui ont payé une rançon, 53 % ont déboursé plus de 100 000 dollars – 9 % d'entre elles ont dépassé le million. Quelque 18 % ont payé la rançon directement aux attaquants, tandis que 37 % l'ont fait par l'intermédiaire d'une cyberassurance et 28 % par l'intermédiaire d'un tiers.
Mieux coopérer pour mieux se protéger
Pour renforcer leur cyberrésilience et leur visibilité, les personnes interrogées ont indiqué qu'une collaboration entre tous les corps de métier était nécessaire. Quelque 92 % d'entre elles ont constaté une augmentation importante ou modérée de la collaboration en matière de cybersécurité entre leurs équipes de sécurité, d'informatique et d'ingénierie. Ces liens ont également été resserrés grâce à des initiatives de transformation numérique, de développement de logiciels natifs pour le cloud ou une plus grande attention portée à la gestion des risques.
Par ailleurs, 77 % qualifient de « bonne » leur collaboration avec les équipes informatiques et de développement sur l'analyse et la résolution des causes profondes des incidents. 42 % estiment par contre qu'il y a matière à s'améliorer. Parmi les principales préoccupations en matière de sécurité, 40 % des interrogés pointent du doigt l'ingénierie sociale, tandis que 37 % s'inquiètent des menaces liées aux technologies opérationnelles et à l'internet des objets (IoT). 33 % sont quant à eux préoccupés par les attaques de ransomware.

L'IA transforme les cyberattaques et les cyberdéfenses

Parmi les craintes des personnes interrogées, environ 70 % s'inquiètent de l'IA générative et de ce qu'elle peut apporter aux cyberattaquants. Pour 36 % d'entre eux, les attaques seront plus rapides et plus efficaces grâce à cette technologie.
Par ailleurs, 36 % des interrogés estiment que cette technologie pourrait être utilisée pour des usurpations d'identité – grâce à la voix et l'image – à des fins d'ingénierie sociale. 31 % s'inquiètent surtout de l'extension de la surface d'attaque de leur chaîne d'approvisionnement.
Toutefois, 35 % des interrogés assurent expérimenter cette technologie pour renforcer leur cyberdéfense, notamment dans l'analyse des logiciels malveillants et l'automatisation des flux de travail.
Par exemple, 26 % utilisent l'IA pour analyser les sources de données afin de déterminer celles qui doivent être optimisées ou supprimées, tandis que 23 % utilisent l'IA générative pour créer des règles de détection. La plupart des RSSI (93 %) ont largement ou modérément intégré l'automatisation dans leurs processus.

Une meilleure formation

En outre, 86 % des personnes interrogées pensent que l'IA générative permet de combler les lacunes et les pénuries de compétences au sein d'une équipe de sécurité, en prenant en charge des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre et chronophages, et en libérant le personnel de sécurité pour qu'il se consacre à des tâches plus stratégiques.
Ces employés auraient également besoin d'une formation plus poussée, puisque 46 % des interrogés prévoient de mettre à jour les connaissances de leurs équipes de sécurité en matière d'ingénierie rapide efficace.
Par ailleurs, 39 % des répondants ont indiqué qu'ils s'efforçaient de former leurs employés à mieux comprendre les menaces qui pourraient apparaître avec l'IA générative. Les RSSI s'inquiètent malgré tout d'un flux d'outils, 88 % d'entre eux soulignant la nécessité de réduire le nombre d'outils d'analyse et d'exploitation de la sécurité au profit d'autres applications, telles que le renseignement sur les menaces, la SOAR (orchestration, automatisation et réponse en matière de sécurité) et la SIEM (gestion des informations et des événements de sécurité).

Google renforce la sécurité des appareils mobiles sur Android et iOS

POUR RENFORCER la sécurité des différents smartphones, Google propose un nouveau gestionnaire des mots de passe sur iOS et une fonctionnalité de surveillance du dark web sur Android.

Gestionnaire de mots de passe Google sur iOS

Tout d'abord, les utilisateurs d'Apple qui évoluent aussi dans l'écosystème Google vont pouvoir bénéficier d'une sécurité accrue dès cette semaine, grâce au nouveau gestionnaire de mots de passe pour les appareils iOS annoncé par Google. Ce dernier propose désormais une option de remplissage automatique pour son gestionnaire de mots de passe sur les appareils Apple. Lorsque la fonctionnalité est activée, le gestionnaire de mots de passe Google mémorise tous les mots de passe et se connecte automatiquement aux comptes de l'utilisatrice ou de l'utilisateur à l'aide de ces mots de passe.
Cette mesure intervient quelques jours seulement après l'annonce de Google sur les clés d'accès devenant l'option de connexion par défaut pour tous les comptes Google, montrant sa volonté de s'affranchir totalement des mots de passe.
L'application Chrome dispose déjà d'une option de remplissage automatique pour les mots de passe. Cette nouveauté s'adresse donc surtout à celles et ceux qui ont choisi Safari comme navigateur principal.
L'option de saisie d'un mot de passe enregistré apparaîtra dans la ligne de suggestions du clavier et nécessitera toujours une vérification par reconnaissance digitale ou faciale.
Pour accéder au nouveau gestionnaire de mots de passe Google pour iOS, allez dans Réglages > Mots de passe > Options des mots de passe, puis ajouter Google. Pour pouvoir accéder à ce réglage, assurez-vous de disposer de la dernière version de l'application Google sur l'App Store. Sinon, installez la dernière mise à jour.

Une meilleure surveillance de vos données personnelles



Pour les utilisateurs d'Android, Google étend également son service de surveillance du dark web dans l'application Google. À l'origine, cette fonctionnalité était réservée aux abonnés de Google One, mais elle a été déployée au début de l'année pour les utilisateurs de Gmail. Elle permet aux utilisatrices et utilisateurs de vérifier si leurs informations ont été exposées sur le dark web.
Pour vérifier si vos données sont compromises, cliquez sur le menu de votre compte, dans le coin supérieur droit, et cliquez sur Rapport sur le dark web. Cette fonctionnalité devrait bientôt être proposée aux utilisateurs d'iOS.
Une fois la recherche lancée, Google parcourt tous les dossiers à la recherche de vos données personnelles – nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, nom d'utilisateur et mot de passe notamment. Si vos informations sont trouvées quelque part, le rapport sur le dark web vous les présente sous forme condensée, mais vous recevez un lien vers le site et une recommandation sur la manière de vous sécuriser.

Jusqu'à 1974, il était illégal pour les laids et les handicapés d'apparaître en public dans plusieurs villes américaines !



Depuis la fin des années 1860 jusqu'aux années 1970, plusieurs villes américaines ont adopté une loi appelée ugly law qui interdit les personnes handicapées et moches d'apparaître en public. Le but de cette loi était apparemment de préserver la qualité de vie de la communauté.
La première apparition de cette loi était à San Francisco, en Californie, en 1867. Ça s'est ensuite propagé dans plusieurs villes. Chicago a été la dernière ville à abroger cette loi en 1974.

Le plus long match de l'histoire de la boxe a duré 7 heures !



Le 6 Avril 1893 Andy Bowen et Jack Burke ont livré le plus long combat de l'histoire de la boxe. La confrontation a duré exactement 7 heures et 19 minutes pour 111 rounds.
Lors du dernier round l'arbitre John Duffy a déclaré « no contest » (match nul). En effet, Les deux hommes étaient trop étourdis et fatigués pour sortir de leurs coins et continuer la rencontre.
Ce combat a mis fin à la carrière de Jack Burke qui a cassé tous les os de ses deux mains. Cependant, Andy Bowen a participé à quelques combats après ce duel et a été tué à cause d'une grave blessure à la tête lors de sa dernière rencontre qui l'a opposé à Lavigne.

Il y a un avocat en Suisse qui représente les animaux au tribunal !



Antoine Goetschel est un avocat suisse qui se focalise sur les droits des animaux.
Il a commencé à s'intéresser aux droits des animaux quand il a eu un accident à l'âge de 23 ans qui l'a laissé incapable de parler pendant un certain temps, cette expérience lui a fait réfléchir sur la souffrance des animaux mal traités qui ne peuvent pas parler et se défendre.
La plupart des cas que Goetschel traite impliquent des abus d'animaux domestiques, et il a gagné la plupart de ses procès comme celui dans lequel une femme a payé une grosse amende pour avoir abandonné deux chatons peu après leur achat.

LE SAVIEZ VOUS
J Indépendant



Deux parachutistes autrichiens ont effectué dimanche leur premier vol en wingsuit au-dessus de l'emblématique Tower Bridge à Londres. "Un rêve devenu réalité", s'est réjoui Marco Furst, 33 ans.

2 parachutistes traversent le Tower Bridge à Londres en wingsuit pour Red Bull

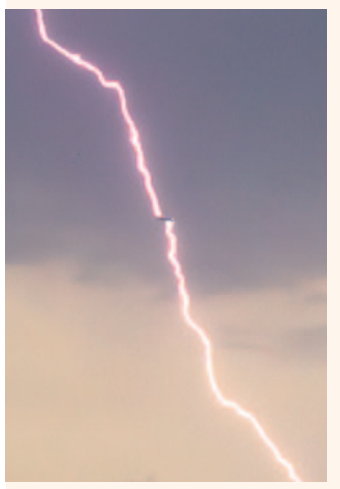


Vous le savez. En plus d'être une marque de boisson énergisante, Red Bull est un média qui produit des exploits sportifs totalement fous. Si le plus iconique d'entre eux reste le Red Bull Stratos, le saut record de Felix Baumgartner depuis la stratosphère, le dernier exploit réalisé à Londres ne manque pas d'audace.
Le 12 mai dernier, après plus de 2 ans de préparation, Marco Fürst (33 ans) et Marco Waltenspiel (39 ans) ont sauté d'un hélicoptère planant à 914 mètres au-dessus de Londres. Les 2 parachutistes professionnels avaient un objectif fou : passer entre les tours du célèbre Tower Bridge de la capitale anglaise.
Il ne leur aura fallu que 45 secondes pour parcourir les 1200 mètres qui les séparaient de l'hélicoptère au point d'atterrissage. Durant ce parcours, ils ont atteint une vitesse maximale de 246 km/h, vitesse de chute à laquelle ils ont dû ajuster leur trajectoire pour passer dans la fenêtre de 65 mètres sur 32 que tracent les piliers du pont.
Le tout à 30 mètres au dessus de la surface de l'eau.
Un exploit réalisé à 5h30 du matin qui fait le tour des réseaux sociaux aujourd'hui. En misant sur ces shows sportifs déjantés, Red Bull s'offre une visibilité exceptionnelle dans les médias et les réseaux sociaux qui partagent et interagissent avec ce contenu inédit et, il faut l'avouer, plutôt prenant.
De quoi nous rappeler cette autre idée folle que nous vous avions partagée en avril 2023 quand Red Bull avait conçu un skatepark flottant suspendu dans le ciel à une montgolfière.





Un avion "foudroyé" au-dessus de la tour Eiffel: les images impressionnantes



Un photographe amateur a immortalisé le spectaculaire orage qui s'est abattu sur Paris ce dimanche.
Ce dimanche 12 mai, les éclairs se sont multipliés dans le ciel de Paris. Un phénomène naturel qui a permis au photographe Bertrand Kulik de réaliser quelques clichés saisissants, à l'image de cet avion "foudroyé" en plein vol au-dessus de la tour Eiffel.
Un "incident" en réalité relativement courant et heureusement sans conséquence donc, ni pour l'appareil ni pour ses passagers protégés en cabine par la carlingue métallique (l'effet "cage de Faraday"):
pour être autorisé à voler, un avion doit en effet être certifié "résistant à la foudre".

Au tirage du Keno, un couple gagne deux fois 1,8 million d'euros lors de la même journée



Un couple du Rhône a remporté la somme de 3,6 millions d'euros ; il souhaite créer une association pour mettre cet argent au service d'une cause. Une pierre deux coups ! Un couple a remporté chacun 1,8 million d'euros à Vénissieux (Rhône) lors du même tirage du Keno, a indiqué mardi 14 mai la Française des Jeux (FDJ). Le 18 avril, un homme et une femme ont joué au Keno dans un bureau tabac.
Ce matin-là, le couple joue quasiment la même grille de dix numéros, à un numéro près.
« Les onze numéros des deux conjoints (neuf en commun, et deux spécifiques à chacun) » ont été tirés ce jour-là, informe Le Progrès. « Un cas rarissime » qui « n'arrive jamais », a déclaré une porte-parole de la FDJ à l'AFP. Pour ce jeu, il faut cocher « 2 à 10 numéros sur une grille de 70 numéros. Le choix de la mise vous revient : vous pouvez miser 1, 2, 3, 5 ou 10 €. Vous pouvez cocher l'option Multiplicateur qui peut multiplier vos gains par 2, 3 ou 5 (si vous choisissez cette option, votre mise est alors doublée) », rappelle la FDJ.

Conquête spatiale : l'espace est-il une zone de non-droit ?



A l'heure où une poignée d'entreprises privées investit l'espace, s'approprie ses ressources et y lance un nombre considérable de satellites chaque année, quelles lois encadrent l'exploration, l'utilisation et la pollution spatiale que ces activités engendrent ? Cinq questions à Christophe Bonnal, expert du Centre national d'études spatiales (CNES).

2056 satellites ont été envoyés en orbite autour de la Terre en 2022. Dix ans plus tôt, ils n'étaient qu'une centaine. Sur ces 5.7 satellites lancés en moyenne chaque jour, une majorité appartient à la société SpaceX qui détient déjà 45% de l'ensemble des satellites actifs en orbite basse. Si la conquête spatiale constituait autrefois un enjeu géopolitique majeur pour les Etats, ces derniers ont délaissé le secteur ces dernières années, laissant le privé occuper un rôle de plus en plus important.

Les milliardaires Elon Musk (SpaceX), Richard Branson (Virgin Galactic), et Jeff Bezos (Blue Origin) se sont ainsi imposés comme les acteurs emblématiques de ce que l'on appelle désormais le "New Space". Mais si l'industrie spatiale devient un marché (prometteur) comme un autre, comment est-il régulé ? Et d'ailleurs, l'est-il vraiment ? Pour y répondre, GÉO s'est entretenu avec Christophe Bonnal, expert à la direction des lanceurs du Centre national d'études spatiales et auteur de "Pollution spatiale : l'état d'urgence", paru en 2016.

SpaceX, Blue Origin, Virgin : les milliardaires à l'assaut de l'espace

A elle seule, l'entreprise SpaceX compte envoyer 42.000 satellites en orbite pour sa constellation Starlink. Son objectif ? Se garantir une place de choix dans l'industrie, en fournissant une couverture internet haut débit à un grand nombre d'usagers. Loin d'être désintéressée, l'opération permet de récolter les données des utilisateurs, et d'acquérir un certain pouvoir d'influence. Et pour cause, comme l'a récemment rappelé la guerre en Ukraine, des satellites peuvent être utilisés à des fins militaires. A l'appel du ministre de la Transformation numérique ukrainien, Mykhailo Fedorov, Elon Musk a déployé des satellites de sa constellation Starlink au-dessus de l'Ukraine, offrant aux forces militaires terrestres, navales et aériennes un précieux soutien, tandis que les infrastructures de communication avaient été détruites.

L'année 2015 a marqué un tournant historique dans le domaine spatial, avec la mise en place du "Space Act" aux Etats-Unis. Alors que que jusque-là l'espace extra-atmosphérique ne pouvait faire l'objet d'aucune appropriation (Traité de 67), le Space Act a ouvert l'utilisation des ressources spatiales aux entreprises privées. L'année suivante, les investisseurs y ont investi 1,8 milliard de dollars, soit près de deux fois plus de fonds que lors des quinze dernières années combinées. La même année, le budget de la NASA qui représentait 4,4 % du budget fédéral américain total en 1965, est passé à 0,50 %. Il s'est donc opéré une véritable ouverture aux acteurs privés qui semblent désormais avoir pris le pas sur les agences spatiales gouvernementales. Mais concrètement, quelles lois régissent l'espace ?

Au vu de l'évolution des moyens technologiques, et de l'implication grandissante d'acteurs privés qui investissent l'espace, le traité de 1967, qui définit l'espace comme une "province de l'humanité" et y instaure le principe de non-appropriation, est-il devenu obsolète ?

Il faut savoir que le traité de 1967, comme les traités de l'ONU en général, n'ont aucune valeur légale, ce sont de simples principes généraux. Ils sont toujours valables, mais comme tout principe, on peut leur tordre le bras au besoin. Ce qui peut s'avérer problématique au vu de la multiplication d'acteurs privés, tels que Starlink et consorts. Toutefois, il existe 3 niveaux de règles :

1. Les recommandations internationales

Il y a bien la bible de haut niveau : l'Inter-Agency Space Debris Coordination Committee (IACD) qui comprend l'Agence spatiale européenne et les agences spatiales civiles russe et japonaise. Ils émettent des recommandations d'ingénieurs qui ne sont toutefois pas juridiquement contraignantes non plus.

L'ONU a également fait ses propres recommandations, comme le traité de 67 et plus récemment le Land Terms Soc (LTS), ratifié par 130 pays. Mais là encore, ce sont de simples recommandations.

2. Les standards

On y trouve par exemple le standard ISO ; c'est-à-dire qu'on établit des règles générales. Certains les appliquent, d'autres pas du tout. Ce qui est positif c'est qu'on a une norme iso 24113 qui comprend l'ensemble de ce que l'on devrait adopter en 2010, et qui a été révisée en 2017, et encore tout récemment. L'idée serait que tout le monde l'adopte, mais ce n'est pas encore systématique.

3. Les lois

Il n'en existe à ce jour qu'une seule en l'occurrence et c'est la loi française sur les opérations spatiales (LOS) approuvée en 2008 et mise en vigueur en 2010. C'est une avancée positive, car nous sommes précurseurs à ce niveau par rapport au reste du monde.

Cela implique que toute opération spatiale de responsabilité française est soumise au respect de cette loi. Elle est applicable au niveau européen mais nous sommes les seuls à avoir une loi à ce jour. Espérons qu'elle inspire d'autres pays.

Le Space Act adopté aux Etats-Unis en 2015 a ouvert l'utilisation des ressources spatiales aux entreprises privés, ce qui a constitué un véritable tournant dans l'exploitation de l'espace. Quelles conséquences ou questions cela pose-t-il d'un point de vue éthique et environnemental ?

Le Space Act est sans aucun doute un "truandage" des traités de l'espace de l'ONU affirmant que les ressources spatiales sont des biens communs et n'appartiennent donc à personne.

Dans l'espace, on trouve différents types de ressources : de l'eau (via la glace présente en quantité sur la Lune et qui pourrait être exploitée avant 2030), des métaux rares comme le nickel (dans les astéroïdes) ou encore des matériaux précieux.

Les entreprises sont donc libres de les extraire et les envoyer sur Terre.

Dans les faits, cela relève d'opérations plus complexes qu'il n'y parait, mais ce qui est certain, c'est qu'avec le Space Act, les Etats-Unis se sont appuyés sur une faille des traités, arguant que ces derniers s'appliquent aux Etats, et non aux individus. Et bien qu'il ne puisse y avoir aucune appropriation (NDLR : Traité de 67), on imagine aisément que si une entreprise fore à tel endroit pour extraire tel matériau, elle ne compte pas se faire piquer son lieu de forage le lendemain par une autre...

Pour le moment, ce type de situation potentiellement conflictuelle ne s'est pas encore présentée. En revanche, il est déjà arrivé que les Etats-Unis réclament la protection totale des 6 zones d'atterrissage d'Apollo, pour lesquelles ils souhaitaient obtenir un statut de parc national. Selon moi, la raison pour laquelle ils retournent vers la Lune, c'est surtout par crainte qu'un astronaute chinois revienne avec leur drapeau, mais oui, il y a des velléité de contournement des résolutions, et on laisse faire.

Il y a 2 volets concernant les lancements : les objets qui vont se poser sur les astéroïdes. Ceux-là, on garde un œil dessus, mais ils ne présentent pas tant de risques. Et les objets qu'on lance, qui suscitent davantage notre attention. Car, mis à part en France, il n'existe aucune loi sur ce que l'on lance là-haut. Si demain, je veux lancer ma machine à laver depuis tel ou tel pays, c'est possible ! De plus en plus d'opérateurs lancent des CHIPSat, des micro-satellites en puce électronique. On dispose d'une réglementation au niveau international sur laquelle on travaille depuis des années.

Depuis 1987, on répète la même chose concernant la pollution de l'espace, et les risques qui lui sont associés. Mais on reproduit le même schéma que sur Terre. La réglementation n'est respectée que par 20% des opérateurs. Il n'y a pas de limite au niveau de l'utilisation de l'espace. Falcon 9 par exemple, a un étage supérieur qui pèse entre 5 et 6 tonnes et qui rentre de façon aléatoire sur Terre... Il peut donc non seulement causer des collisions en orbite, mais représente aussi un danger terre.

Certains spécialistes vont jusqu'à comparer la conquête de l'espace actuelle avec le processus de colonisation notamment pour le partenariat qui s'opère entre le secteur privé et l'Etat, est-ce-que l'analogie vous parait juste ?

Tout à fait, et c'est valable pour l'ensemble des agences spatiales étatiques. La finalité des agences, c'est de developper des activités, d'explorer, de mettre en place de nouvelles solutions etc, mais une fois que cela fonctionne, elles doivent se dégager. On joue un rôle de préparation du spatial pour le secteur privé, et les start-up s'en emparent. Au CNES, nous avons fondé Arianeespace en 1982, qui a très bien marché, on l'a ensuite laissé au privé.

Et c'est le même fonctionnement pour la Nasa, ils mettent en place les moyens et les technologies financés avec l'argent du contribuable et quand les systèmes fonctionnent, ils les lèguent au privé. L'agence ne s'occupe d'ailleurs plus des orbites basses qui relèvent exclusivement du domaine du privé. Résultat : quand elle y envoie des astronautes, c'est SpaceX qui fournit le matériel.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46
Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2024

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



Douleur abdominale : gauche, droite, cause, traitement

Une douleur à l'abdomen dite abdominale est fréquente chez la femme et l'homme, enfant comme adulte. On parle généralement de maux d'estomac ou de maux de ventre. Que cache une douleur à gauche ? A droite ? Quels sont les symptômes associés ? Quand faut-il consulter ? Quel traitement ?

BIEN-ÊTRE

Les douleurs abdominales, que ce soit du côté gauche ou du côté droit concernent une grande partie de la population : environ 2 à 4 adultes sur 10 et 1 à 2 enfants sur 10 sont fréquemment affectés par des douleurs abdominales. Une douleur abdominale peut notamment être caractérisée par son caractère récurrent (on parle alors de douleur abdominale chronique) ou ponctuel (on parle alors de douleur abdominale aiguë). Quels sont les symptômes d'alerte ? Les différentes causes ? Qui et quand consulter ? Quels sont les meilleurs traitements ? Explications des symptômes et des solutions.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale aiguë ?

Une douleur abdominale aiguë et sévère est presque toujours le symptôme d'une maladie intra-abdominale. Elle peut être le seul signe de la nécessité d'une intervention chirurgicale et doit être rapidement prise en charge. Dans certains cas, elle peut aussi révéler une affection rénale, gynécologique, cardiaque, vasculaire, thoracique, et parfois métabolique.

Les signes cliniques associés (fièvre, saignements, diarrhée, constipation, vomissements...) et les examens biologiques simples, la radiologie de l'abdomen sans préparation, l'échographie ou le scanner abdominale permettent d'orienter le diagnostic.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale chronique ?

Une douleur abdominale chronique est définie par une douleur persistante pendant plus de 3 mois, de façon continue ou intermittente. Une douleur intermittente peut être assimilée à une douleur abdominale récurrente. Elle peut survenir à tout moment après l'âge de 5 ans.

Jusqu'à 10% des enfants nécessitent un bilan pour une douleur abdominale récurrente et environ 2% des adultes, majoritairement des femmes, ont une douleur abdominale chronique.

Un plus grand pourcentage d'adultes présente certains symptômes gastro-intestinaux chroniques, comme une dyspepsie et différents troubles intestinaux.

Qu'est-ce qu'une douleur abdominale après le repas ?

Une douleur après les repas signe le plus souvent un problème de digestion au niveau de l'estomac, du pancréas, de la vésicule biliaire ou des intestins. Une sensation de pesanteur ou de ballonnement accompagnée d'éructations, ou de douleur au-dessus de l'ombilic peut être en lien avec une dyspepsie (reflux gastro-œsophagien, ulcère estomac...). Au contraire, une douleur vive et transfixiante de la partie haute du ventre ou à droite peut être en lien avec une pathologie du pancréas ou de la vésicule biliaire.

Des ballonnements, des gonflements, de la diarrhée ou de la constipation associés à une douleur en bas du ventre sont plutôt le signe d'un problème intestinal.

Douleur abdominale à droite : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à droite est le signe d'un problème au foie ou à la vésicule biliaire. L'appendicite se traduit par une douleur abdominale au niveau de la partie inférieure droite de l'abdomen (la fosse iliaque droite).

Douleur abdominale à gauche : le signe de quoi ?

Une douleur abdominale à gauche est le signe d'un problème à l'estomac, au duodénum ou au pancréas.

Quels sont les symptômes d'une douleur abdominale ?

Les symptômes varient en fonction de la cause et de la localisation (à gauche ou à droite, accompagnée d'autres symptômes...). La douleur abdominale se caractérise par :

Sensation de douleur d'une partie ou de tout le ventre,
Crampes ou de brûlures
Une fièvre
Des nausées et des vomissements
Une aérophagie
Une miction difficile.

"Les douleurs abdominales sont très fréquentes car elles sont le symptôme de diverses pathologies de l'ensemble de l'abdomen. Ne laissez pas traîner une douleur abdominale et n'hésitez pas à consulter votre médecin traitant si elle persiste ou les urgences si elle est insupportable", conseille le Dr Claire Lewandowski, médecin spécialisée en médecine générale, addictologie et psychiatrie.

Douleur abdominale et urine foncée : que faire ?

Des urines foncées signent le plus souvent la présence de sang. Lorsqu'elles sont associées à une douleur abdominale vive à la miction, elles sont le signe de coliques néphrétiques, c'est-à-dire une obstruction des voies urinaires. Elles se manifestent par une douleur aiguë ressentie de manière soudaine dans la région lombaire, et elle est due à une brusque augmentation de la pression de l'urine qui ne peut plus s'écouler. Des examens complémentaires sont nécessaires pour confirmer le diagnostic comme une échographie et un traitement antalgique soit être débuté sans tarder.

Sang dans les urines (hématurie) : quelles causes ?

L'hématurie désigne la présence de sang dans les urines. Elle peut être révélatrice de diverses maladies ou troubles liés à un organe du système urinaire, comme la vessie ou les reins. Est-ce grave ? Quelles causes ?

Douleur abdominale et diarrhée : que faire ?

En cas de douleurs abdominales aiguës associées à une diarrhée - c'est à dire au moins 3 selles molles ou liquides par jour, pendant moins de 14 jours (habituellement, seulement quelques jours) et qui disparaissent spontanément - une infection virale ou bactérienne est le plus souvent en cause. En revanche, si les douleurs et la diarrhée deviennent chroniques, c'est à dire qu'elles durent plus de 4 semaines, elles peuvent être causées par un trouble inflammatoire de l'intestin comme la colite ulcéreuse ou la maladie de Crohn.

Diarrhée : comment lutter contre ?

La diarrhée se manifeste par des selles molles ou liquides. Elle est souvent accompagnée de nausées et de vomissements et parfois de fièvre. Selon les cas, il est impératif de consulter pour éviter les complications. Quelles sont les causes ? Que manger ?

Douleur abdominale et fièvre : que faire ?

Lorsque la fièvre accompagne la douleur abdominale, c'est qu'il peut s'agir d'une infection. Dans la plupart des cas il s'agit d'une gastro-entérite d'origine virale ou bactérienne. Cependant, en fonction des antécédents médicaux et chirurgicaux, des examens complémentaires (prise de sang, échographie, scanner...) et des symptômes, il peut aussi s'agir d'une atteinte hépatobiliaire, d'une pancréatite, d'une perforation ou d'une inflammation intestinale comme une maladie de Crohn, un abcès, une obstruction, une ischémie intestinale ou une diverticulite. D'autres affections gynécologiques comme la salpingite, la grossesse extra-utérine, la torsion ou la rupture d'un kyste de l'ovaire peuvent aussi être en cause. Dans tous les cas, une prise en charge médicale rapide d'impose pour faire le diagnostic et parfois procéder à une intervention chirurgicale en urgence.

Quelles sont les causes d'une douleur abdominale ?

Les causes des douleurs abdominales sont très nombreuses. Ce sont l'examen clinique du médecin, les symptômes associés et les examens complémentaires qui permettent de faire le diagnostic et de proposer une prise en charge adaptée. Une douleur abdominale peut révéler :

Une constipation
Une infection gastro-intestinale (gastro-entérite...)
Un reflux gastrique
Une gastrite
Un ulcère
Un étranglement de l'intestin en cas d'hernie
Une inflammation du pancréas ou du foie
Une appendicite
Une occlusion intestinale
Une péritonite
Un calcul rénal ou biliaire
Une cystite
Un infarctus du myocarde (beaucoup plus rare et surtout chez les personnes âgées).
Des règles douloureuses
Un kyste à l'ovaire
Une grossesse extra-utérine

Enfin, de nombreuses personnes souffrent régulièrement de maux de ventre sans cause connue. On parle alors de troubles fonctionnels intestinaux ou de "colopathie" en lien avec le stress ou un état dépressif masqué.

Quels sont les traitements d'une douleur abdominale ?

Le traitement des douleurs abdominales repose essentiellement sur le traitement de leur cause. Pour cette raison, il est toujours préférable de consulter un médecin en cas de maux de ventre d'origine inconnue. Lorsque les douleurs sont dues à des spasmes douloureux du tube digestif dont on soupçonne l'origine (diarrhée, excès alimentaire, colopathie, nervosité, anxiété...), il est possible de les soulager à l'aide de médicaments antispasmodiques sur prescription médicale. Dans certains cas, le traitement peut nécessiter une adaptation du régime alimentaire. La chirurgie est parfois le seul remède permettant de traiter la cause et de soulager les symptômes.

Quand consulter en cas de douleur abdominale ?

Les douleurs abdominales violentes qui surviennent sans raison apparente nécessite de consulter un service d'urgences pour effectuer un examen clinique et un bilan comprenant le plus souvent une prise de sang, une échographie abdominale et parfois un scanner. La présence de fièvre ou de sang dans les urines doit aussi faire consulter rapidement.

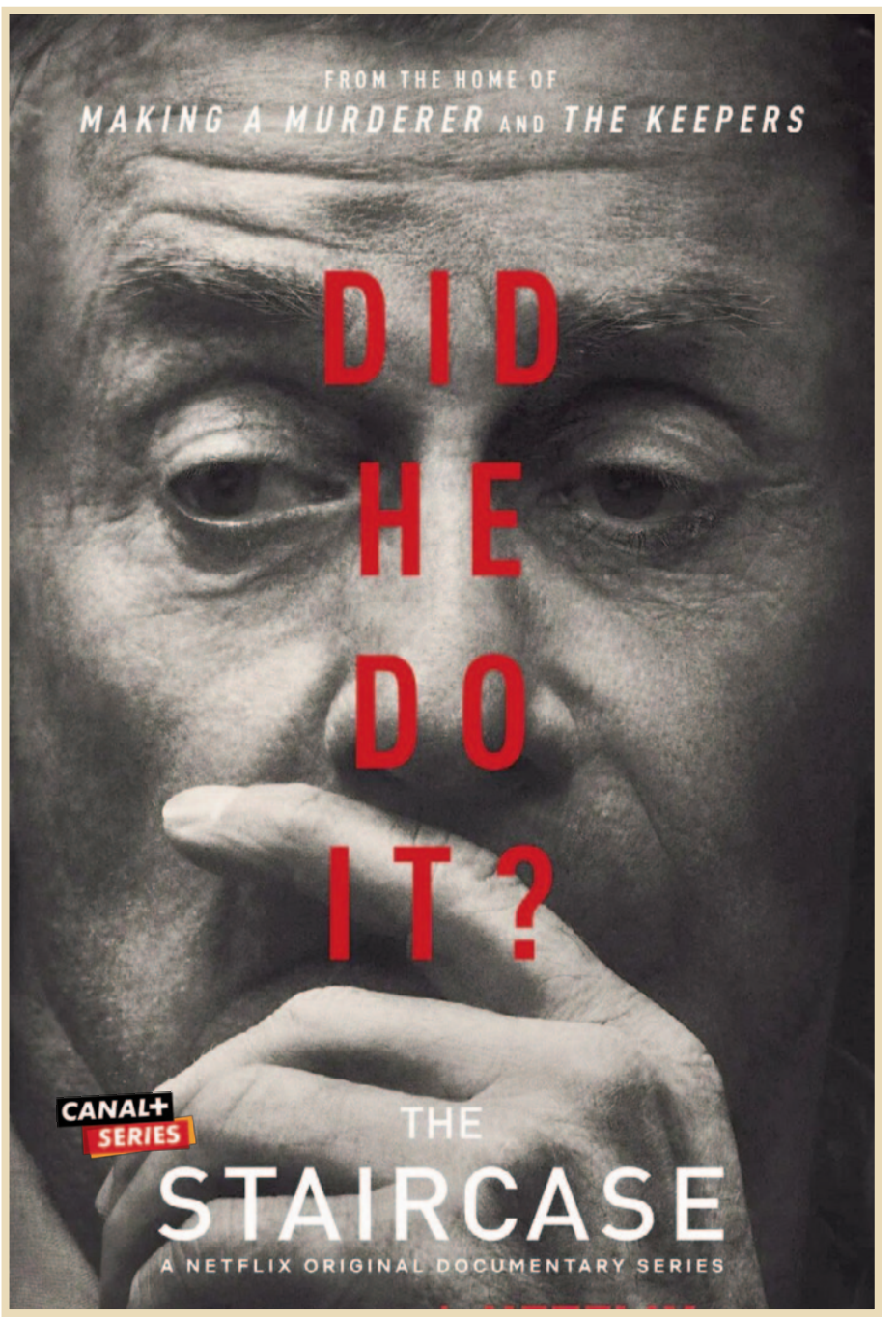












JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h55 Série policière - France 2024 — TF1
HPI

21h00 Magazine politique France -2024 — 2
L'événement

20h55 Film d'action Etats-Unis - 1990 — 6ter
58 minutes pour vivre

21h00 Comédie dramatique - France 2023 — CANAL+
Le Théorème de Marguerite

20h55 Musique - 2024 — W9
Les 20 chansons de Michel Sardou préférées des Français

21h00 Film d'action — CINE+ FRISSON
Etats-Unis - 2014
300 : la naissance d'un empire

21h10 Magazine de société — 6ter
France
Vive le camping

20h50 Film policier- 2018 / BlacKkKlansman : — CINE+ PREMIER
j'ai infiltré le Ku Klux Klan

21h20 Société - 2024 — C8
La folie du camping-car

20h50 Drame France - 2023 — CINE+ CINEMA
Le Procès Goldman

21h00 Cinéma Comédie — CINE+ TAMSE
France - 2016
Tamara

21h20 Film d'action — TMC
Etats-Unis - 2021
Hitman & Bodyguard 2

21h03 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique France - 2017
Saison 3 - Épisode 3/4

Le bureau des légendes

La DGSE s'intéresse à Samuel Gendron, l'assistant de Nadia au sein de la Fondation El-Mansour. Les agents français pensent qu'il espionne la jeune femme pour le compte de l'Iran. Marie-Jeanne a vent de cette histoire et décide d'enquêter discrètement. Marina est abordée par Philippe Siéca, un homme énigmatique qui prétend appartenir au service de renseignement français. Elle demande conseil à Henri Duflot sur la marche à suivre.

22h48

Justice Etats-Unis - 2017
Saison 1 - Épisode 11/12

Soupçons (The Staircase)

Huit ans après sa condamnation, Michael Peterson est libéré sous caution par la cour pénale de Caroline du Nord. L'écrivain est tout de même assigné à résidence et doit porter un bracelet électronique. Un nouveau procès se profile et l'accusé doit faire un choix : plaider coupable, même s'il clame son innocence, ou risquer une nouvelle condamnation.

HORAIRES DES PRIÈRES

| ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORAN | | | | |
|---|
| Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Açr | Maghrib | Icha |
| 03:26 | 12:25 | 16:15 | 19:31 | 21:11 | 03:34 | 12:30 | 16:19 | 19:34 | 21:13 | 03:49 | 12:44 | 16:32 | 19:48 | 21:26 | 03:58 | 12:35 | 16:16 | 19:30 | 21:01 | 03:56 | 12:51 | 16:39 | 19:55 | 21:34 | 04:02 | 12:56 | 16:44 | 19:59 | 21:37 | 04:06 | 12:59 | 16:47 | 20:02 | 21:39 |

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 7892 – JEUDI 16 MAI 2024

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	23°	13°
Oran	24°	15°
Constantine	27°	11°
Ouargla	40°	28°

DRAME DE LA PLAGE DES SABLETTES

14 personnes devant le juge d'instruction

Le procureur de la République près le tribunal d'Hussein Dey a déféré hier 14 personnes devant le juge d'instruction, suite au décès de 5 enfants par noyade à la plage des Sablettes, à Alger.



Les personnes déférées devant le juge d'instruction, parmi lesquelles le directeur d'une école et des encadreurs des associations ayant organisé l'excursion pour les écoliers, sont poursuivis pour des chefs d'accusation à caractère criminel liés à l'»homicide involontaire par négligence». Les détails de l'incident remontent au 11 mai courant lorsque 5 enfants ont trouvé la mort par noyade à la plage des Sablettes. Selon les premières informations, les enfants jouaient sur la plage lorsqu'une forte vague les a emportés vers le large.
Pour rappel, sept personnes ont été arrêtées le 13 mai dernier et placées en garde à vue. Juste après le drame, qui a endeuillé le pays tout entier, le procureur de la République près le tribunal d'Hussein Dey a ordonné l'ouverture immédiate d'une enquête approfondie. L'enquête a été ordonnée pour mettre en lumière les conditions d'organisation de deux excursions, en particulier en ce qui concerne le respect de la réglementation et la protection des enfants. Elle vise également à identifier les responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans cet incident.
Parmi les personnes arrêtées dans le cadre de cette enquête figurent des responsables de la maison de Jeunes de la commune d'Ain Boucif et des responsables de l'association El Mordjane de Médéa. L'état des deux enfants sauvés, qui se trouvent actuellement à l'hôpital Mustapha-Bacha, s'est nettement amélioré. Ils pourront retrouver leurs foyers dans les prochains jours.
Environ 70 enfants de Médéa ont pris la route pour passer une belle journée dans la capitale. Ils ont visité le monument des martyrs, le jardin d'Essais du Hamma pour ensuite se rendre à la promenade des Sablettes afin d'admirer la Grande Mosquée d'Alger et le parc adjacent. Les écoliers se sont ensuite rendus à la plage pour se rafraîchir à la demande des accompagnateurs, selon les déclarations de quelques enfants présents sur place. Ce drame a suscité une vague d'émotion et de solidarité de la part des Algériens, qui ont relayé cette information sur les réseaux sociaux, accompagnée de leurs condoléances et leur compassion envers les familles endeuillées. Pour sa part, la Protection civile a appelé les parents et les adultes accompagnant les enfants à plus de vigilance. Ils sensibilisent ces derniers contre les dangers de la baignade dans les plages non surveillées et non sécurisées en dehors de la saison estivale, mais aussi dans les plans d'eau.

Meriem Djouder

BORDJ BADJI MOKHTAR

Un terroriste se rend aux autorités militaires

UN TERRORISTE s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar, tandis que des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont arrêté neuf éléments de soutien aux groupes terroristes lors d'opérations distinctes à travers le territoire national. C'est ce qu'a indiqué, hier, un bilan rendu public par le ministère de la Défense nationale (MDN).
«Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période du 08 au 14 mai 2024, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national», est-il précisé dans le communiqué.
Dans le cadre de la lutte antiterroriste, le terroriste dénommé O. Chida dit Abdelhak s'est rendu aux autorités militaires à Bordj Badji Mokhtar en sa possession un pistolet mitrailleur de type Kalachnikov et une quantité de munitions, tandis que des détachements de l'ANP ont arrêté 9 éléments de soutien aux groupes terroristes, lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.
Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, et en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité lors d'opérations exécutées à travers les Régions Militaires, 110 narcotrafiquants.
Ils ont également mis en échec des tentatives d'introduction de 310 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 3,370 kilogrammes de cocaïne et 194 279 comprimés psychotropes ont été saisis. A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In Guezzam, des détachements de l'ANP ont arrêté 326 individus et saisi 56 véhicules, 132 groupes électrogènes, 107 marteaux piqueurs, 12 détecteurs de métaux, ainsi que des quantités d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite. De même, 39 autres individus ont été interceptés et 11 fusils de chasse, 6 pistolets automatiques, 57 788 litres de carburants, 81 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation et 77 quintaux de tabacs ont été saisis lors d'opérations distinctes à travers le territoire national.
Par ailleurs, les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine de 26 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 157 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national.

M. B.

TIZI OUZOU

L'homme aux 23 mandats d'arrêt appréhendé

UN HOMME âgé de de 37 ans, considéré comme l'un des plus recherchés du pays, a été arrêté le 6 du mois en cours par les éléments de la 4e sûreté urbaine de Tizi Ouzou. L'homme, qui faisait l'objet de 23 mandats d'arrêt, selon les sources proches de ce dossier, a eu un comportement agité ; c'est ce qui a attiré l'attention des policiers qui ont aussitôt consulté leur fichier. Ce qui leur a permis de découvrir que l'homme au comportement suspect était activement recherché. Suite à cette découverte presque inattendue, les policiers l'ont aussitôt conduire au commissariat. Une fois les formalités administratives policières terminées, il a été présenté à la justice qui l'a placé sous mandat de dépôt. La veille, les mêmes éléments avaient réussi à arrêter un autre individu qui faisait l'objet de recherches par la justice pour vol par effraction. Le bandit a été présenté à la justice qui a décidé sa détention provisoire. En avril dernier, ses éléments ont arrêté 10 hors-la-loi. Cinq pour leur implication dans des affaires de drogue, deux pour vol par effraction, un pour coups et blessures volontaires et les deux derniers pour abus de confiance et escroquerie.

Said Tissegouine

PORTÉ DISPARU À DJELFA

L'homme était séquestré 28 ans par son voisin

UN HOMME de 45 ans, porté disparu depuis 28 ans, a été retrouvé séquestré chez son voisin, dans la commune d'El Guedid dans la wilaya de Djelfa, a annoncé le parquet de la wilaya mardi. Le suspect, âgé de 61 ans, avait continué à vivre comme si de rien n'était. Disparu mystérieusement sans laisser de trace en 1996 alors qu'il avait 16 ans, l'homme a été retrouvé dans la maison d'un voisin perquisitionnée par les gendarmes à la suite d'une dénonciation publiée sur les réseaux sociaux, a indiqué dans un communiqué du procureur près du tribunal d'El Idrissia. Le jeune homme identifié sous le nom de Omar Benamrane, aurait passé les 28 ans de séquestration dans un enclos de bétail de son voisin, selon la même source. Des proches ont affirmé que l'homme pouvait pendant sa captivité voir et entendre les membres de sa famille à travers une ouverture dans l'enclos «mais était incapable de crier ou de fuir à cause d'un sort que son ravisseur lui avait jeté». Le parquet a précisé que le suspect, un employé municipal local de 61 ans qui était considéré par les habitants du village comme un homme ordinaire sans histoire a été arrêté et placé en détention. Plongée dans le doute, la famille s'est rappelée qu'après la disparition de leur enfant, le chien de la victime qui sentait vraisemblablement l'odeur de son maitre, ne quittait pas le seuil de la maison du kidnappeur, avant que le chien ne disparaisse aussi. Suite à un post publié sur Facebook faisant état de la présence de la victime chez son voisin, le frère a déposé plainte auprès de la gendarmerie. **M. B.**